



Rapport

*Complice
de votre réussite*



annuel



2014-2015



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Table des matières

1. Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo	2
2. Lettres de présentation	3
3. Rapport du président	4
4. Rapport des activités du Conseil d'administration (art. 5)	10
5. Rapport des activités du Comité exécutif (art. 6)	15
6. Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique	17
7. Rapport des activités du Comité sur la réserve d'actes	19
8. Rapport de la directrice générale	20
9. Rapport des activités relatives à l'accès à l'information	24
10. Rapport de la secrétaire de l'Ordre	25
11. Rapport du secteur Affaires professionnelles	26
12. Rapport des activités du Comité de la formation (art. 7)	28
13. Rapport des activités du Comité de l'agrément	29
14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (art. 10)	30
15. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (art. 9)	34
16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (art. 8)	35
17. Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (art. 11)	38
18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (art. 13)	39
19. Rapport des activités du Comité de la formation continue (art. 14)	42
20. Rapport des activités du syndic (art. 15)	43
21. Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (art. 16)	45
22. Rapport des activités du Comité de révision (art. 17)	46
23. Rapport des activités du Conseil de discipline (art. 18)	47
24. Rapport des activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé (art. 19)	49
25. Rapport du secteur Communications	50
26. Renseignements généraux (art. 21)	52
27. Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2015 (art. 22-25)	55
28. L'OTTIAQ valorise ses professionnels	71
29. L'OTTIAQ, c'est aussi... ..	72

Notes :

- Certains rapports des activités sont présentés sous forme de tableaux conformément aux articles du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.
- Pour alléger le texte, la forme masculine est utilisée dans l'ensemble de ce rapport.

1. Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo

Raison d'être

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

Mission

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

Vision

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

Valeurs

Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership

Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.

Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.



2. Lettres de présentation

Québec 

Montréal, le 18 juin 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale,
présidente du Comité de législation
et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 18 juin 2015

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure
générale, présidente du Comité de
législation et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Réal Paquette, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 18 juin 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Réal Paquette, trad. a.

3. Rapport du président



Réal Paquette, trad. a.
Président

Chers membres,

Je suis fier de vous présenter le rapport du président pour l'exercice clos le 31 mars 2015. Ce rapport est thématique plutôt que chronologique et il n'est pas exhaustif dans la mesure où il ne fait pas état de toutes les activités du président et du Conseil d'administration. Ce troisième mandat à la présidence de l'Ordre aura été marqué par le *renouveau* à bien des égards.

LA GOUVERNANCE

La présidence du Conseil d'administration et du Comité exécutif

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, j'ai eu l'honneur de présider six séances ordinaires et une séance extraordinaire du Conseil d'administration (CA) ainsi que six réunions ordinaires du Comité exécutif (CE). Vous trouverez aux rubriques « Rapport des activités du Conseil d'administration » et « Rapport des activités du Comité exécutif » du présent rapport annuel les résolutions adoptées par ces deux instances. J'insisterai ici sur quelques décisions et faits majeurs.

Un nouveau plan stratégique

À sa séance du 21 mai 2014, le CA a adopté le plan stratégique 2014-2017 intitulé *Agir pour influencer*. Ce plan, dont l'orientation générale est l'intensification de l'influence de l'Ordre et de ses membres, s'articule autour de trois axes d'intervention : agir pour influencer par la mise en valeur de la pertinence de l'encadrement de la pratique professionnelle (*influencer pour mieux protéger*), agir pour influencer par l'accentuation de la présence de l'Ordre et de celle de ses membres (*rayonner pour mieux influencer*) et agir pour influencer par l'établissement d'une structure de gouvernance optimale (*mieux gouverner pour mieux influencer*). Le CA a par ailleurs adopté un plan d'action annuel pour la mise en œuvre du plan stratégique.

La mise en place progressive d'une structure de gouvernance optimale

En 2013-2014, le CA avait retenu les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) sur la réforme de la structure de gouvernance. Cette réforme constitue aujourd'hui le principal élément du troisième axe du plan stratégique 2014-2017.

Le 6 juin 2014, la directrice générale, Johanne Boucher, trad. a., la responsable du CGE, Linda Caron, trad. a., et moi-même avons rencontré le président de l'Office des professions du Québec, M^e Jean Paul Dutrisac, et sa vice-présidente, D^{re} Christiane Gagnon, afin de leur exposer notre projet. Celui-ci a été très bien accueilli, et on nous a confirmé qu'il s'inscrivait tout à fait dans l'orientation générale de l'Office, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre d'administrateurs élus et l'amélioration de la proportion entre administrateurs nommés et administrateurs élus.

Au cours de l'exercice, le CA a donc adopté le projet de *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, qui fait passer de treize à huit le nombre d'administrateurs élus et de quatre à trois celui des administrateurs nommés, réaménage la représentation régionale et sectorielle, fixe à deux ans la durée du mandat du président, limite le nombre de mandats consécutifs du président et des administrateurs à trois, précise la durée des mandats du président et des

3. Rapport du président (suite)

administrateurs lorsqu'ils assument un poste vacant, détermine les modalités pour combler la vacance au poste de président et prévoit la rémunération du président, des vice-présidents et des administrateurs élus. Le projet de règlement a été soumis à l'Office des professions du Québec, puis publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Entré en vigueur le 12 mars 2015, il comprend des dispositions transitoires et finales sur les élections pour abaisser graduellement le nombre d'administrateurs. La nouvelle structure sera complétée au cours de l'exercice 2016-2017.

Dans la foulée de la réforme, le CA a créé le Comité d'appel, qui entrera en fonction à la suite de l'abolition du Comité exécutif en 2016-2017, ce dernier étant rendu inutile par la réduction du nombre d'administrateurs. Comité décisionnel composé du président du CA (PCA), des deux vice-présidents, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé, le Comité d'appel entendra les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de congé de cotisation et statuera sur chaque cas.

Le CA a également créé le Comité des ressources humaines dont le mandat est de jouer un rôle de conseil, de surveillance et de validation en matière de ressources humaines. Il aidera le CA en agissant comme comité de sélection du futur président-directeur général (PDG), en veillant à ce qu'il y ait une relève suffisante au CA, en planifiant la formation des administrateurs, en assurant la mise en place de politiques de ressources humaines pour les employés de l'Ordre et en analysant les risques liés aux ressources humaines. Il est composé de deux administrateurs élus, d'un administrateur nommé, d'un membre en règle et de la directrice générale.

Le CA a par ailleurs accepté, avec modifications, les propositions du CGE concernant la répartition future des responsabilités entre le PCA et le PDG (ce dernier entrera en poste en 2016-2017).

Au chapitre des ressources humaines, le CA a aussi donné le mandat au président de conclure un nouveau contrat de travail de deux ans avec la directrice générale, cette dernière ayant accepté de mener les travaux de mise en place de la nouvelle structure de gouvernance.

L'adoption de politiques

Au cours de l'exercice, le CA a adopté la *Politique sur la reprise du droit d'exercice*. De son côté, le CE a adopté des versions révisées de la *Politique sur l'élaboration et la*

révision des politiques de l'Ordre, de la *Politique sur l'utilisation des médias sociaux* et de la *Politique sur les congés de cotisation professionnelle*. Il a par ailleurs donné le mandat à la directrice – Affaires professionnelles de rédiger une politique sur le plagiat et la fraude pour adoption par le CA. Les diverses politiques systématisent le *modus operandi* de l'Ordre.

La réserve d'actes

Élément majeur du premier axe d'intervention du plan stratégique, la réserve d'actes permettra à l'Ordre de mieux encadrer la pratique professionnelle et donc de mieux remplir son mandat de protection du public. Au cours de l'exercice, le Comité sur la réserve d'actes a peaufiné le mémoire qui sera présenté à l'Office des professions du Québec. Au moment de la publication de ce rapport, le président et le responsable du Comité auront tenu des rencontres avec un certain nombre d'ordres pour leur expliquer nos démarches, à savoir l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des comptables professionnels agréés, l'Ordre des psychologues, l'Ordre des évaluateurs agréés, l'Ordre des administrateurs agréés, le Barreau du Québec, l'Ordre des architectes, le Collège des médecins et la Chambre des notaires.

Le renouvellement du bail

À la suite d'une analyse de comparables ainsi que des avantages et inconvénients liés à un déménagement éventuel du siège social de l'Ordre réalisée par la directrice générale avec l'aide d'un spécialiste du domaine, le CA a conclu que la meilleure option était de demeurer dans les locaux actuels. Il a donc décidé à l'unanimité d'exercer l'option de renouvellement du bail pour le 2021, avenue Union pour une durée de dix ans et a autorisé la directrice générale à signer les documents pertinents.

Les finances

En cette première année de mise en œuvre du nouveau plan stratégique, l'Ordre n'a pas engagé tous les fonds qui avaient été prévus au budget. Cela a permis de dégager un excédent pour l'exercice. Je vous invite à lire attentivement les états financiers figurant dans le présent rapport annuel.

Les dossiers juridiques

La requête en injonction et en dommages-intérêts déposée par l'OTTIAQ contre Joshua Bennett Wallace, trad. a., ainsi que les poursuites en dommages-intérêts intentées par Joshua Bennett Wallace contre Michelle Asselin, trad. a.,

3. Rapport du président (suite)

Betty Cohen, trad. a., Anne-Marie De Vos, trad. a., et Réal Paquette, trad. a., ont été réunies en un seul dossier. En novembre 2014, Joshua Bennett Wallace a déposé une demande reconventionnelle dans laquelle il réclame la somme de 2 380 000 \$ à l'OTTIAQ, à Johanne Boucher en sa qualité de directrice générale, à François Abraham, trad. a., en sa qualité de président et à Réal Paquette en sa qualité de président.

En février 2014, les avocats d'Alfonso Andrade-Franco, trad. a., ont déposé une requête introductive d'instance pour réclamer des dommages-intérêts et des dommages exemplaires de 270 806,15 \$ à Murielle Arsenault, trad. a., en sa qualité de syndique adjointe, et à l'Ordre. Le dossier a été transmis à notre assureur.

LES RELATIONS AVEC LES INSTANCES DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Un excellent bulletin pour l'OTTIAQ

À sa séance du 21 janvier 2015, le CA a accueilli M^e Jean Paul Dutrisac et D^{re} Christiane Gagnon. M^e Dutrisac a présenté les rôles et responsabilités de l'Office des professions du Québec ainsi que les principaux éléments de son plan stratégique, à savoir l'actualisation de la notion de protection du public, les activités de prévention, la révision du rôle de surveillance de l'Office et le rôle sociétal des ordres professionnels. À l'occasion de ces rencontres, le président et la vice-présidente de l'Office remettent en quelque sorte un *bulletin* qu'ils ont établi à la suite de l'analyse du fonctionnement et de différents outils (rapport annuel, site Web, plan stratégique, etc.) des ordres professionnels. Selon M^e Dutrisac, les liens de communication entre l'Ordre et l'Office sont très bons. La situation générale de l'Ordre est également bonne, et aucune problématique particulière n'a été signalée à l'Office. En matière d'activités de prévention directement liées à la protection du public, tout semble fonctionner correctement du côté de la formation initiale, et l'Office, qui privilégie l'adoption d'un règlement de formation continue obligatoire, reconnaît les efforts de l'OTTIAQ qui a adopté une politique facultative à ce chapitre. Le président de l'Office s'est dit rassuré du fait que l'OTTIAQ a établi l'obligation de suivre la formation sur la déontologie comme condition de délivrance de ses permis. En ce qui concerne la surveillance de l'exercice de la profession (inspection professionnelle), l'Office est quelque peu préoccupé du fait que l'Ordre n'inspecte qu'environ 3,6 % de ses membres annuellement, mais souligne, en contrepartie,

l'absence de tout dossier disciplinaire. L'Office trouve le plan de restructuration de la gouvernance de l'Ordre audacieux et intelligent et constate que, dans son plan stratégique 2014-2017, l'OTTIAQ met l'accent sur les orientations touchant la mission de protection du public, le rôle sociétal de l'Ordre et la mobilisation des membres. L'Office considère que le rapport annuel de l'Ordre respecte généralement les dispositions du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Toujours selon l'Office, le site Web de l'Ordre est de nature attrayante, et la navigation y est facile; on y trouve de nombreux renseignements, notamment sur le processus disciplinaire. L'Office constate que la présence de l'Ordre dans les médias sociaux est encadrée par une politique. Il constate aussi que la situation financière de l'Ordre est bonne et que ce dernier dispose d'un avoir net suffisant lui permettant de maintenir ses activités pendant six mois en cas de problème majeur. À ce jour, aucune plainte n'a été déposée à l'Office contre l'Ordre. En ce qui concerne la réserve d'actes, l'Office est au courant de la démarche puisqu'il a reçu notre projet de nouveau champ descriptif en traduction. Le président et la vice-présidente ont conclu que la situation de l'OTTIAQ ne soulevait aucune inquiétude pour l'Office et ils ont encouragé les administrateurs et la direction à poursuivre leur bon travail.

Le Conseil interprofessionnel du Québec

Les 45 ordres professionnels du Québec sont regroupés sous le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Ordre a participé à quatre des cinq réunions du CIQ. Il a par ailleurs été présent à divers forums organisés par le CIQ, dont ceux des directeurs généraux, des communications, de la formation et des syndicats.

LES RELATIONS AVEC LE MONDE LANGAGIER

Les relations avec le monde langagier s'inscrivent dans le deuxième axe d'intervention du plan stratégique : rayonner pour mieux influencer. À titre de plus grand regroupement de langagiers du Québec et du Canada, l'OTTIAQ se doit de jouer un rôle de leadership afin d'accroître la notoriété de ses professions et de valoriser les compétences de ses membres, surtout dans un contexte de mondialisation grandissante.

Sur la scène québécoise

La **Table de concertation des organismes langagiers**, créée en 2012-2013 à l'instigation de la présidente de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services

3. Rapport du président (suite)

linguistiques (ATAMESL) et du président de l'OTTIAQ, a tenu trois réunions au cours de l'exercice. Outre l'ATAMESL et l'OTTIAQ, la Table regroupe des représentants de l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL), de l'Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT), de l'Association canadienne des réviseurs (ACR), de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA), de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATTLC), du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) et de la Société québécoise des rédacteurs professionnels (SQRP). Les rencontres permettent d'échanger de l'information entre nous, de coordonner nos activités et de conclure des ententes bilatérales, notamment en formation continue.

Sur la scène canadienne

En mai 2014, j'ai assisté au **XXVII^e Congrès de l'Association canadienne de traductologie** tenu à l'Université Brock de St. Catharines (ON) dans le cadre du Congrès 2014 des Sciences humaines du Canada. J'y étais à titre personnel, mais comme on ne se départit pas facilement de son chapeau officiel et que l'année précédente j'y avais été invité comme président de l'OTTIAQ et conférencier principal, j'ai dû bien vite remettre mon chapeau!

La présidente du **Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada** (CTTIC), M^{me} Faith Cormier, m'a invité à prendre la parole à l'assemblée générale de l'organisme qui se tenait le 30 novembre 2014 à Ottawa. J'ai profité de la technologie Skype pour faire part de nos réalisations à nos partenaires canadiens.

Au cours de l'exercice, le Bureau de la traduction a invité l'Ordre à siéger au **Comité consultatif des représentants de l'industrie**. Les premières réunions devraient se tenir en 2105-2016.

Sur la scène internationale

En août 2014, j'ai participé, avec la directrice générale, au Congrès statutaire triennal de la **Fédération internationale des traducteurs** (FIT) qui se tenait à Berlin. C'est à cette occasion que l'Ordre est officiellement devenu membre à part entière de la FIT par un vote fortement majoritaire des délégués présents. Le Congrès statutaire a été suivi du **XX^e Congrès mondial de la FIT** ayant pour thème *Homme ou machine : le dilemme de la traduction. L'avenir des traducteurs, interprètes et terminologues*. J'y ai présenté une communication conjointe avec l'ATAMESL intitulée *États des lieux de*

la traduction au Québec dans la section thématique « Pratique professionnelle et droits des traducteurs, interprètes et terminologues ».

En devenant membre de la FIT, l'OTTIAQ est aussi devenu membre du **Centre régional FIT Amérique du Nord** (FIT-NA). Le CA a nommé le président et Michel Parent, trad. a., délégués de l'Ordre à FIT-NA, ainsi que Johanne Boucher, directrice générale, comme substitut. À la réunion de janvier 2015, les organismes membres ont élu Michel Parent au poste de président de FIT-NA.

En décembre 2014, à La Havane, s'est tenu le **IX^e Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec-Canada** sous le thème *La valorisation comme remède à bien des maux*. C'était le premier colloque organisé dans le cadre de la nouvelle entente tripartite entre l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes (ACTI), l'OTTIAQ et le CTTIC. Anne-Marie De Vos a agi comme agent de liaison tant pour l'OTTIAQ que pour le CTTIC. Le président de l'ACTI, M. Luis Alberto González Moreno, et moi-même y avons prononcé une allocution d'ouverture et de clôture, avons procédé à la signature officielle de l'entente tripartite et avons accordé des entrevues à la presse cubaine. J'ai aussi présenté une communication intitulée *État des lieux et valorisation de la traduction au Québec*. M^{me} Silvana Marchetti, vice-présidente de la FIT et présidente du Centre régional FIT Amérique latine, a annoncé que la FIT tiendra son dernier Conseil mondial avant le prochain Congrès statutaire triennal (Brisbane, 2017) à l'occasion du **X^e Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec-Canada** en décembre 2016 à La Havane. C'est là un signe de reconnaissance très important de la part de la FIT qui donnera un rayonnement mondial à notre colloque.

L'Ordre a participé aux discussions concernant la norme internationale de traduction ISO 17100. La position qu'il a défendue dans divers forums a toujours été que la reconnaissance professionnelle (agrément) des traducteurs soit un prérequis dans la définition du terme *compétence*, quelle que soit la norme qui s'applique au Québec.

Au cours de l'exercice précédent, j'avais profité d'un séjour personnel à Bruxelles pour entamer des discussions avec le président de la **Chambre belge des traducteurs et interprètes** (CBTI). En mars dernier, la directrice générale a consacré une de ses journées de vacances en Belgique pour s'entretenir

3. Rapport du président (suite)

avec des membres du conseil d'administration de la CBTI et faire une présentation dans une classe de traduction à l'Université d'Anvers.

Sur la scène universitaire

Le 25 avril 2014, j'ai pris la parole devant les délégués de l'**Association canadienne des écoles de traduction (ACET)** réunis en assemblée annuelle à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Je leur ai fait part de la création d'un nouveau statut, les aspirants, ainsi que de l'examen, par le Comité de la formation, de la possibilité de reconnaître les maîtrises professionnelles comme ouvrant droit aux permis délivrés par l'Ordre. Cette dernière nouvelle a été fort bien accueillie.

Le 9 mai 2014, j'ai prononcé la conférence d'ouverture de la première **Journée étudiante en traduction et terminologie (JETT)** organisée par les étudiants des cycles supérieurs du Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal. Mon allocution a porté sur les liens et le rapprochement entre la théorie et la pratique. À cette occasion, l'Ordre a offert une adhésion d'un an à titre de membre étudiant à l'auteur de la meilleure communication de la journée ainsi que la publication de son texte dans *Circuit* sous la rubrique « Des campus ».

Le 11 juin 2014, j'ai été invité par M^{me} Nancy Locke à faire une présentation sur l'Ordre dans son cours **Réalités professionnelles** donné à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Pendant près de deux heures, j'ai répondu au feu roulant de questions des étudiants!

En octobre 2014, le responsable des certificats de traduction I et II de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, M. Louis Poirier, a invité le président de l'Ordre à siéger au **Conseil des programmes** en tant que représentant du milieu de la traduction professionnelle. Le Conseil a tenu une réunion le 4 mars 2015 pour lancer les travaux d'autoévaluation des certificats.

Fidèle à son engagement, l'Ordre a commandité les **10^{es} Jeux de la traduction** qui se sont tenus en mars 2015 à l'Université de Montréal, berceau de la première édition. En plus d'y être comme président de l'OTTIAQ et d'y livrer une allocution à ce titre, j'ai fait partie du comité organisateur de cette édition historique. La première vice-présidente, Caroline A. Morrisette, trad. a., représentait également l'Ordre.

LES RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Cette année encore, la **Cérémonie de remise des permis de port de titre**, qui s'est tenue le 15 mai 2014, a réuni bon nombre de nouveaux agrées accompagnés de membres de leur famille dans l'atmosphère détendue d'une galerie d'art. Le président a eu le bonheur de leur remettre leur permis en compagnie de la responsable du Comité de l'agrément, Maria Duarte, trad. a.

Nous avons tenu notre **assemblée générale annuelle** le 19 juin 2014 à Montréal. À cette occasion, nous avons remis le prix du bénévolat Claire-Stein à Jeanne Duhaime, trad. a. Comme l'an dernier, je retiens trois choses de cette assemblée : la participation nombreuse de nos membres, le rejet, encore une fois et presque unanime, de la proposition d'élection du président au suffrage universel et un vote de confiance à l'équipe en place.

La **Journée mondiale de la traduction 2014** a été célébrée en quatre lieux et à quatre moments différents. D'abord à Montréal le 29 septembre au restaurant Les 3 Brasseurs (55 personnes), puis au Liverpool de Sherbrooke le 1^{er} octobre (38 participants), à Québec le 3 octobre au Café Au Temps Perdu (32 participants) et finalement à Gatineau aux Brasseurs du Temps le 6 octobre (30 participants). J'ai eu le plaisir d'y remettre les prix Excellence et Relève OTTIAQ aux étudiants des universités dont les programmes sont reconnus par l'Ordre.

Le 15 octobre 2014, nous avons tenu notre **rencontre annuelle des responsables** de comités et groupes de travail de l'Ordre. Cette réunion permet de briser l'isolement et de voir comment l'engagement de chacun des groupes s'inscrit dans un travail d'ensemble.

Le **Congrès annuel** et la **Journée de formation continue** ont été une réussite malgré plusieurs changements. Une nouvelle formule, celle de l'appel à communications. Un nouveau lieu, le Palais des congrès de Montréal. De nouvelles dates, fin octobre plutôt que la troisième semaine de novembre. Puis l'inversion des journées : la formation avant le congrès. Qui a dit que les traducteurs, terminologues et interprètes agrées étaient réfractaires aux changements! Je tiens à féliciter et à remercier encore une fois Betty Howell, trad. a., nommée membre d'honneur, et Suzanne Mondoux, trad. a., lauréate du prix Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière, pour leur engagement envers nos professions et l'Ordre lui-même.

3. Rapport du président (fin)

Le 22 janvier 2015, le **Cocktail du Nouvel An** a réuni quelque 80 personnes, dont une belle relève, à l'hôtel Courtyard Marriott de Montréal. Dans le but de raviver les *Courriels linguistiques*, l'Ordre avait invité les membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et sa vice-présidente, M^{me} Lise Millette, qui a prononcé une courte allocution. Et comme nous le faisons depuis quelques années déjà, nous avons remis 1 065 livres – apportés par nos membres – à l'organisme Cultures à partager qui était représenté par M^{me} Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve.

Au chapitre des services aux membres, l'Ordre a négocié un nouveau protocole avec Dale Parizeau Morris Mackenzie (DPMM) qui prévoit une assurance médicaments selon les mêmes modalités que celles du régime public offert par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Par résolution, le CA a donné le mandat au président et à la directrice générale de signer le nouveau protocole de cinq ans.

LES COMMUNICATIONS

Publications

En 2014-2015, l'Ordre a publié les *Règles de pratique professionnelle en interprétation*, qui sont destinées aux praticiens et qui font suite aux règles de pratique professionnelle en traduction et en terminologie publiées antérieurement, ainsi que le guide pour les clients intitulé *À quoi sert la traduction?* et le guide pour les membres intitulé *Mettez votre valeur à neuf!*

Entrevues

En 2014-2015, j'ai accordé un certain nombre d'entrevues. D'abord à Manon Laganière, trad. a. et vice-présidente, Communications, pour la chronique « À l'ordre du jour » de *Circuit* (n° 124, automne 2014) portant sur le plan stratégique. Puis aux journalistes Samuel Larochelle et Émilie Lapierre de *La Presse*. Le quotidien a publié un « Portfolio » sur l'industrie de la traduction dans ses éditions papier, tablette et Web du 23 septembre 2014 et un suivi dans la section « CV » du 8 octobre. La présence de l'Ordre dans ces pages a été fortement remarquée. J'ai aussi donné une entrevue au CIQ dans le cadre de la campagne *Ordre de protéger*.

Les 25 ans de l'OTTIAQ

Vingt-cinq ans, ça se fête! C'est pourquoi le CA a créé le Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ et lui a donné

le mandat suivant : travailler en collaboration avec la direction – Communications et service à la clientèle pour proposer au CA, dès 2015, des activités visant à souligner les 25 ans de l'OTTIAQ, préparer des budgets préliminaires pour ces activités et chercher des sources de financement externes. C'est Johanne Chevalier, trad. a., qui a été nommée responsable du Comité.

MES REMERCIEMENTS

Évidemment, tout ce que vous venez de lire n'aurait pu être réalisé sans l'aide d'un certain nombre de personnes que je tiens à remercier.

Les membres de la *permanence* : Johanne Boucher, directrice générale, Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, Catherine Guillemette-Bédard, directrice – Communications et service à la clientèle, Sofia Bulota, responsable des communications, Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires professionnelles, Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste, et Michael Hogan, secrétaire, pour leur soutien indéfectible.

Les membres du CA qui m'ont accordé leur confiance pour un troisième mandat consécutif et qui défendent les intérêts supérieurs de l'Ordre.

Les membres du CE, soit les deux vice-présidentes, Caroline A. Morrissette et Manon Laganière, qui ont à cœur le bon fonctionnement de leurs secteurs respectifs, le trésorier, François Lauzon, trad. a., qui joue son rôle avec enthousiasme et sérieux, et Claude Dutil, administrateur nommé, qui est toujours de bon conseil.

Les nombreux bénévoles qui composent les comités réglementaires ainsi que les autres comités et groupes de travail spécialisés; ils sont essentiels au fonctionnement et au rayonnement de l'Ordre.

Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées en mon nom personnel et au nom de l'Ordre.

Le président,

Réal Paquette, trad. a.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (art. 5)

Président

Nom	Réal Paquette, trad. a.
Région	Montréal
Secteur d'activité professionnelle	Traduction
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction	2014-06-19

Administrateurs

Nom	Élu	Nommé	Région	Secteur d'activité	Entrée en fonction
Donald Barabé, trad. a.	x		Outaouais	Traduction	2014-06-19
Marie-Claire Chaurest		x	s. o.	s. o.	2014-06-19
Claude Dutil		x	s. o.	s. o.	2014-06-19
Shirley Fortier, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2013-06-20
Caroline Gras, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
Grant Hamilton, trad. a.	x		Capitale-Nationale	Traduction	2014-06-19
Greg Kelm, trad. a.	x		Capitale-Nationale	Traduction	2013-06-20
Manon Laganière, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2013-06-20
François Lauzon, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
André Montgiraud, trad. a.	x		Outaouais	Traduction	2013-06-20
Caroline A. Morrissette, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
Pierre Murray, trad. a.	x		Montréal	Traduction	2013-06-20
Andisheh Noroozi, int. a.	x		Territoire du Québec	Interprétation	2014-06-19
Manon Pageau, term. a.	x		Territoire du Québec	Terminologie	2013-06-20
Pascal Roberge, urb.		x	s. o.	s. o.	2013-06-01
Gilles Rondeau, T.S.		x	s. o.	s. o.	2013-06-01

Réunions

	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaires	1

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Liste des employés de l'Ordre et leur fonction

Employé	Fonction
Bénédicte Assogba	Adjointe aux affaires professionnelles
Johanne Boucher, trad. a.	Directrice générale
Sofia Bulota	Responsable des communications
Hélène Gauthier	Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Catherine Guillemette-Bédard	Directrice – Communications et service à la clientèle
Michael Hogan	Secrétaire
Pauline Pommet	Coordonnatrice à l'agrément
Diane Soulière	Secrétaire-réceptionniste

Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données (du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)

2015-06-18

Résolutions adoptées

Ajout d'un point sur le mode d'élection du président au projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2014.

Ajout d'un point sur les assurances de personnes au projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2014.

Adoption du plan stratégique 2014-2017 proposé par le Comité de planification stratégique.

Adoption du plan d'action annuel proposé par le Comité de gouvernance et d'éthique.

Mandat donné au président de l'Ordre de conclure un nouveau contrat de travail de deux ans avec la directrice générale et d'accepter les demandes monétaires de cette dernière.

Décision d'effectuer un sondage auprès des membres assurés avant l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2014 sur le nouveau protocole de courtage proposé par Dale Parizeau Morris Mackenzie.

Abrogation de la résolution sur la demi-cotisation adoptée par le Conseil d'administration le 22 septembre 2011 et adoption d'une nouvelle résolution se lisant comme suit :

Offrir une catégorie de cotisation annuelle représentant 50 % de la cotisation annuelle de base de l'OTTIAQ pour le membre d'une association membre du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada qui est membre de l'OTTIAQ ou qui devient membre de l'OTTIAQ et qui a son domicile professionnel au Québec ou qui offre des services professionnels au Québec, à la condition que l'autre association adopte la même catégorie de cotisation aux mêmes conditions.

Adoption des états financiers 2013-2014 et présentation à l'assemblée générale annuelle des membres, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de désigner le cabinet Roger Morin, CPA, CA, pour l'audit des comptes de l'Ordre pour 2014-2015, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Résolutions adoptées (suite)

Adoption des prévisions budgétaires 2014-2015.
Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver les cotisations suivantes, fixées par le Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none">◆ cotisation annuelle 2015-2016 des membres établie à 450 \$;◆ cotisation annuelle 2015-2016 des membres de moins de 30 ans établie à 165 \$ pour les deux premières années de cotisation complètes;◆ cotisation annuelle 2015-2016 des membres âgés de 65 ans et plus établie à 180 \$.
Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver la cotisation spéciale 2015-2016 pour le PAL fixée par le Conseil d'administration à 20 \$.
Adoption du programme de surveillance générale pour l'exercice 2014-2015.
Remise du prix du bénévolat Claire-Stein à Jeanne Duhaime, trad. a.
Désignation de Donald Barabé, trad. a., comme administrateur au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.
Désignation d'Andisheh Noroozi, int. a., comme administrateur au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.
Adoption du plan d'action 2014-2015 de l'Ordre.
Acceptation du rapport du Comité de gouvernance et d'éthique et publication de la procédure de traitement des plaintes sur le site Web de l'Ordre.
Nomination de Réal Paquette, trad. a., et de Michel Parent, trad. a., à titre de délégués de l'Ordre au Centre régional FIT-NA et de Johanne Boucher, trad. a., à titre de substitut.
Mandat donné au président et à la directrice générale de signer le nouveau protocole proposé par Dale Parizeau Morris Mackenzie.
Adoption du projet de <i>Règlement modifiant le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.</i>
Adoption du mandat suivant pour le Comité de la valorisation et des communications : <p>Le Comité de la valorisation et des communications est, comme tous les comités non réglementaires de l'Ordre, un comité consultatif dont les recommandations peuvent être retenues ou non par le Conseil d'administration ou le Comité exécutif. Son mandat, jusqu'en 2017, consiste à mettre en œuvre les plans d'action annuels découlant du plan stratégique 2014-2017 adopté par le Conseil d'administration le 21 mai 2014. Le Comité de la valorisation et des communications peut être consulté pour les activités de l'Ordre, mais il n'en est pas l'organisateur.</p>
Blâme adressé à un administrateur pour ses déclarations et son comportement au cours de l'assemblée générale annuelle de l'OTTIAQ du 19 juin 2014.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Résolutions adoptées (suite)

Création du Comité d'appel dont la composition et le mandat sont les suivants :

- ◆ Le Comité d'appel est composé du président du Conseil d'administration, des deux vice-présidents, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé;
- ◆ Le mandat du Comité d'appel est d'entendre les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de leur demande de congé de cotisation et de statuer sur chaque cas;
- ◆ Il est entendu que le Comité d'appel est un comité décisionnel. Il informe de sa décision l'instance responsable du refus de même que la personne concernée. Les décisions du Comité d'appel sont finales et exécutoires. Le secrétaire de l'Ordre est secrétaire du Comité d'appel.

Nomination de Réal Paquette, trad. a. (président du Conseil d'administration), Caroline A. Morrissette, trad. a. (première vice-présidente), Manon Laganière, trad. a. (deuxième vice-présidente), François Lauzon, trad. a. (administrateur élu), et Claude Dutil (administrateur nommé), comme membres du Comité d'appel et nomination d'Hélène Gauthier comme secrétaire du Comité d'appel.

Renouvellement du mandat de Sébastien St-François, trad. a., au poste de syndic pour deux ans.

Création du Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ, avec le mandat suivant :

- ◆ Travailler en collaboration avec la direction – Communications et service à la clientèle pour proposer au Conseil d'administration, dès 2015, des activités visant à souligner les 25 ans de l'OTTIAQ;
- ◆ Préparer des budgets préliminaires pour ces activités;
- ◆ Chercher des sources de financement externes.

Mandat donné à la direction générale de trouver un responsable et, avec cette personne, des membres pour ce comité et de proposer leur nomination au Comité exécutif d'ici la fin de l'exercice 2014-2015.

Création du Comité des ressources humaines dont la composition et le mandat sont les suivants :

- ◆ Le Comité des ressources humaines est composé de deux administrateurs élus, d'un administrateur nommé, d'un membre en règle siégeant ou non au Conseil d'administration et du président-directeur général de l'Ordre;
- ◆ Le mandat du Comité des ressources humaines est de jouer un rôle de conseil, de surveillance et de validation en matière de ressources humaines. Il aide le Conseil d'administration en agissant comme comité de sélection du président-directeur général, en veillant à ce qu'il y ait une relève suffisante au Conseil d'administration, en planifiant la formation des administrateurs, en s'assurant de la mise en place de politiques de ressources humaines pour les employés de l'Ordre et en analysant les risques liés aux ressources humaines;
- ◆ Le Comité des ressources humaines n'est pas un comité décisionnel et il relève du Conseil d'administration. Il formule ses recommandations au Conseil d'administration ou au président-directeur général, selon le cas.

Mandat donné au président de trouver des membres pour ce comité et de proposer leur nomination au Conseil d'administration au plus tard en mars 2015.

Décision selon laquelle la directrice générale siège au Comité des ressources humaines jusqu'à ce que le poste de président-directeur général soit pourvu.

Dissolution du Comité consultatif sur les assurances.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (fin)

Résolutions adoptées (fin)

Établissement de la durée du mandat du président du Conseil d'administration à deux ans.

Limite du nombre de mandats consécutifs du président du Conseil d'administration et des administrateurs à trois.

Précision de la durée des mandats du président du Conseil d'administration et des administrateurs lorsqu'ils sont nommés à un poste vacant.

Précision des modalités pour combler la vacance au poste de président du Conseil d'administration.

Inclusion d'une section sur la rémunération du président du Conseil d'administration, des vice-présidents et des administrateurs élus dans la réglementation.

Réduction du nombre d'administrateurs à 14 pour l'élection 2015, en retranchant deux postes d'administrateurs en traduction dans la région de Montréal et un poste d'administrateur nommé.

Adoption du projet de *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* sous réserve de l'avis de l'Office des professions du Québec au sujet de l'article 3.

Intégration des équivalences au programme de formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle et au programme de mentorat dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Adoption du projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Délégation au président de l'Ordre du pouvoir d'accorder ou de renouveler une autorisation spéciale.

Adoption du projet de *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Adoption de la *Politique sur la reprise d'exercice* (P 2014-002).

Nomination de Marcel Gagnon, trad. a., comme membre du Conseil de discipline pour trois ans.

Nomination de Shirley Fortier, trad. a., pour trois ans, Caroline Gras, trad. a., pour deux ans, Isabelle Bigras, trad. a., pour deux ans, et Pascal Roberge, administrateur nommé, pour deux ans, comme membres du Comité des ressources humaines.

Remplacement du nom de la *Résolution relative aux affaires concernant le Conseil d'administration, le Comité exécutif, les assemblées générales de l'Ordre et l'administration des biens de l'Ordre qui ne sont pas couvertes par le Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* par *Résolution sur des éléments de gouvernance de l'Ordre non prévus au Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Acceptation des propositions du Comité de gouvernance et d'éthique concernant les responsabilités du président du Conseil d'administration et du président-directeur général telles qu'elles ont été modifiées en séance.

Décision d'exercer l'option de renouvellement du bail pour le 2021, avenue Union pour une durée de 10 ans et autorisation de la directrice générale de signer la deuxième convention de modification du bail.

Adoption du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2015 tel qu'il a été modifié en séance.

5. Rapport des activités du Comité exécutif (art. 6)

Liste des membres

Nom	Fonction
Réal Paquette, trad. a.	Président
Caroline A. Morrissette, trad. a.	Première vice-présidente, Affaires professionnelles
Manon Laganière, trad. a.	Deuxième vice-présidente, Communications
François Lauzon, trad. a.	Trésorier
Claude Dutil	Administrateur nommé

Réunions

	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaires	0

Résolutions

Octroi ou refus de l'agrément aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions ou de l'ajout de combinaisons de langues à des membres.
Octroi de la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.
Octroi de congés de cotisation pour cause de maladie.
Radiation du tableau des membres de l'Ordre des personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2014-2015.
Mandat donné au président d'informer la directrice générale des résultats de son évaluation et de recommander au Conseil d'administration de négocier un nouveau contrat avec la directrice générale pour deux ans.
Nomination de Marie-Carole Daigle, trad. a., Marco Iantosca, trad. a., et Audrey Senay, trad. a., au Comité des prix jusqu'au 30 avril 2015.
Nomination de Philippe Caignon, trad. a., term. a., comme rédacteur en chef de <i>Circuit</i> et responsable du Comité de rédaction de <i>Circuit</i> .
Mandat donné à la secrétaire de l'Ordre de traiter tous les congés de cotisation professionnelle (parental et maladie) et de demander au Comité de gouvernance et d'éthique de modifier la <i>Politique sur les congés de cotisation professionnelle</i> en conséquence, et délégation du traitement de tous les congés de cotisation professionnelle à la secrétaire de l'Ordre jusqu'à ce que la politique soit modifiée.
Obligation, à partir du 24 avril 2014, pour toute personne qui fait une demande de reprise d'exercice de suivre la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle si cette personne ne l'a jamais suivie et mandat donné à la secrétaire de l'Ordre de rédiger une politique en ce sens et de la soumettre au Comité de gouvernance et d'éthique pour examen et recommandation au Conseil d'administration.
Adoption de la version révisée de la <i>Politique sur l'élaboration et la révision des politiques de l'Ordre</i> (P 2013-001) telle qu'elle a été modifiée en séance.
Adoption de la version révisée de la <i>Politique sur l'utilisation des médias sociaux</i> (P 2013-003) telle qu'elle a été modifiée en séance.

5. Rapport des activités du Comité exécutif (fin)

Résolutions (fin)

Nomination de Gilles Rondeau, T.S., comme administrateur nommé au Comité de gouvernance et d'éthique pour terminer le mandat de Maurice Morand, soit jusqu'au 30 avril 2015.

Nomination de Pascal Roberge, urb., comme administrateur nommé au Comité de révision.

Adoption du texte du *Guide membre* proposé par le Comité de la valorisation et des communications tel qu'il a été modifié en séance.

Nomination d'Audrey Senay, trad. a., comme responsable du Comité des prix jusqu'au 30 avril 2015.

Remise du prix Relève OTTIAQ aux étudiants suivants :

- ◆ Fannie Legault Poisson, Université du Québec en Outaouais
- ◆ Julie Houle, Université Concordia
- ◆ Julie Locas, Université de Montréal
- ◆ Manon Imbeault, Université de Sherbrooke
- ◆ Jaime Andres Castillo, Université Laval
- ◆ Audrey Bastrash, Université du Québec à Trois-Rivières

Et du prix Excellence OTTIAQ aux finissants suivants :

- ◆ Daniel Noebert, Université du Québec en Outaouais
- ◆ Joanie Langelier, Université Concordia
- ◆ Chloé Robidoux, Université de Montréal
- ◆ Marie-Dominique Leduc, Université de Sherbrooke
- ◆ Geneviève Savard, Université Laval
- ◆ Hélène Faribault, Université du Québec à Trois-Rivières

Remise du Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière 2014 à Suzanne Mondoux, trad. a.

Nomination de Betty Howell, trad. a., à titre de membre d'honneur.

Nomination de Sofia Bulota, responsable des communications, comme responsable du Comité de la valorisation et des communications jusqu'au 30 avril 2015.

Adoption de la version révisée de la *Politique sur les congés de cotisation professionnelle* (P2014-003) telle qu'elle a été modifiée en séance.

Nomination de Silvia Di Virgilio-Giroux, trad. a., int. a., comme responsable du Comité des interprètes agréés jusqu'au 30 avril 2015.

Annulation d'un programme de mentorat et interdiction au candidat de déposer une demande d'agrément avant 10 ans, soit le 17 décembre 2024, pour cause de plagiat et mandat donné à la secrétaire de l'Ordre de donner les suites appropriées.

Mandat donné à la directrice – Affaires professionnelles de rédiger une politique sur le plagiat et la fraude et de la soumettre au Comité de gouvernance et d'éthique pour examen puis recommandation au Conseil d'administration.

Nomination de Richard Després, trad. a., Suzanne Rothe, trad. a., Meaghan Girard, trad. a., Sylvie Vandaele, trad. a., term. a., Hélène Michon, term. a., et Alicia Vico Ramirez, étudiante inscrite, comme membres du Comité du programme du congrès jusqu'au 30 avril 2015.

Nomination de Johanne Chevalier, trad. a., à titre de responsable du Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ.

6. Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique



Linda Caron, trad. a.

Responsable du Comité de gouvernance et d'éthique

Dans la foulée de l'adoption par le Conseil d'administration (CA) d'une résolution entérinant la structure de gouvernance et de gestion de l'Ordre proposée par le Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) l'an dernier, et de l'accueil favorable que l'Office des professions du Québec a réservé à la démarche, le Comité s'est consacré à des travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de cette nouvelle structure.

Le CGE s'est ainsi penché sur la création de trois comités essentiels à la nouvelle structure de gouvernance, soit le Comité des ressources humaines (CRH), le Comité d'audit (CAU) et le Comité d'appel (CAP). Les travaux ont consisté à effectuer des recherches sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance, à rédiger une proposition de mandat pour chacun de ces trois comités et à en définir la composition. Le CA a adopté le mandat et la composition du CRH et du CAP durant l'exercice et étudiera vraisemblablement ceux du CAU au début du prochain exercice.

Par ailleurs, toujours en s'inspirant des meilleures pratiques de saine gouvernance et en respectant la lettre et l'esprit de la résolution du CA sur la structure de gouvernance et de gestion de l'Ordre, le CGE a rédigé un projet de répartition des tâches et responsabilités des deux principaux postes de gouvernance, soit celui de président du Conseil d'administration et celui de président-directeur général de l'Ordre. Ce projet de répartition a été soumis au CA en fin d'exercice.

Le CGE s'est également penché sur la révision et la normalisation de six politiques, soit la *Politique sur l'élaboration et la révision des politiques de l'Ordre*, la *Politique sur l'utilisation des médias sociaux*, la *Politique sur la reprise du droit d'exercice*, la *Politique sur les congés de cotisation professionnelle*, la *Politique sur la publicité et les commandites* et la *Politique sur les prix et distinctions décernés par l'Ordre*. Les quatre premières politiques ont été adoptées par le CA ou le CE, selon le cas; l'avant-dernière sera vraisemblablement soumise

au CE peu après la fin de l'exercice, et le peaufinage de la dernière a été confié au Comité des prix.

À la demande du CA, le CGE a également étudié la possibilité de créer un comité ou un poste d'ombudsman pour traiter les plaintes des membres et a soumis ses conclusions au CA en septembre 2014. Le CGE a recommandé que la direction générale codifie la procédure administrative à suivre pour le traitement des plaintes; que celles-ci soient documentées systématiquement (registre des plaintes); que la direction analyse périodiquement les plaintes et trouve des solutions aux plaintes récurrentes s'il en est; que la direction soit en mesure de produire un rapport à la demande du CA, le cas échéant; et que la « Procédure administrative – Traitement des plaintes » soit publiée sur le site Web de l'OTTIAQ à l'intention des membres afin d'assurer la transparence du processus. Le CGE est d'avis que la procédure administrative publiée sur le site est suffisamment claire et complète pour être appliquée uniformément à l'interne et être comprise par les membres, qui peuvent aisément la consulter pour connaître les recours à leur disposition. Le CGE n'a donc pas recommandé la création d'un comité ni d'un poste d'ombudsman, et le CA a abondé dans ce sens.

Parallèlement aux travaux du CGE, la directrice générale a géré la mise en œuvre du nouveau cadre de gouvernance et a pu compter sur le concours de la secrétaire de l'Ordre pour tout ce qui touchait l'aspect réglementaire. C'est avec satisfaction que le CGE peut témoigner que la mise en œuvre

6. Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique (fin)

avance fort bien et dans les délais espérés, le nouveau *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* étant entré en vigueur en fin d'exercice.

Les membres du CGE, en l'occurrence Linda Caron, responsable, Gilles Rondeau, T.S., administrateur nommé, et Suzanne Mondoux, trad. a., ont tenu huit réunions durant l'exercice 2014-2015. Johanne Boucher, trad. a., directrice générale, a agi en soutien au CGE, sans droit de vote.

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux travaux du CGE pour le temps qu'elles y ont consacré et pour la qualité de la réflexion critique dans laquelle elles se sont engagées pour mener à bien les travaux du Comité.

La responsable du Comité de gouvernance et d'éthique,

Linda Caron, trad. a.

7. Rapport des activités du Comité sur la réserve d'actes



Donald Barabé, trad. a.
Responsable du Comité sur la réserve d'actes

Le Comité poursuit ses travaux. Pour l'aider, l'OTTIAQ a retenu les services d'une consultante spécialisée dans les questions professionnelles.

Sur ses conseils, le Comité a élaboré un plan d'action énonçant les mesures à prendre pour assurer un accueil favorable de l'Office des professions du Québec (OPQ) à notre demande de réserve d'actes. Parmi ces mesures figurent la consultation des grands ordres professionnels dont les membres seraient touchés par la réserve d'actes aux traducteurs agréés (santé, droit, comptabilité et génie) et éventuellement de tous les autres ordres, la mise en place de mécanismes visant à éviter toute rupture de service, notamment en langues étrangères, et la mise à jour éventuelle du programme de formation continue.

Parallèlement, le Comité revoit l'ébauche du mémoire destiné à l'OPQ afin de tenir compte des critères de réserve établis par l'Office, des suggestions de la consultante spécialisée ainsi que des commentaires qui seront recueillis

lors des consultations des autres ordres. Dans le mémoire qu'il présentera à l'OPQ, l'OTTIAQ entend démontrer que la traduction erronée et la certification d'une traduction erronée de certains documents peuvent entraîner un préjudice grave et que les traducteurs agréés possèdent les connaissances, compétences et habiletés spécialisées permettant d'éviter ce genre de préjudice.

Enfin, lors du congrès de l'OTTIAQ en novembre 2014, j'ai présenté une communication pour faire le point sur les démarches entreprises en vue de la réserve d'actes professionnels en traduction.

Le responsable du Comité sur la réserve d'actes,

Donald Barabé, trad. a.

8. Rapport de la directrice générale



Johanne Boucher, trad. a.
Directrice générale

C'est le début d'un temps nouveau... L'exercice 2014-2015 a été pour moi la quatrième année d'un contrat initial de trois ans à titre de directrice générale de l'Ordre. Le Conseil d'administration m'a confié au printemps 2014 le mandat de mettre en place la nouvelle gouvernance de l'Ordre, un projet structurant de première importance. C'est donc avec enthousiasme que j'ai accepté de reporter la fin de mon contrat à août 2016. C'est aussi parce que mes fonctions m'amènent à rencontrer des personnes de grande qualité et à travailler avec elles que je n'ai pas hésité à prolonger cet engagement professionnel.

TRAVAILLER AVEC L'ÉQUIPE PERMANENTE

L'exercice 2014-2015 constitue la première année de mise en œuvre du plan stratégique triennal couvrant les années 2014 à 2017. Nous avons tenu une première réunion d'équipe dès le mois de juin afin de communiquer en détail aux employés quelles étaient les orientations privilégiées. Au cours d'une deuxième réunion au début de l'été, nous avons élaboré des plans d'action annuels par secteur et par comité, permettant ainsi à chacun de s'approprier les objectifs, les actions à réaliser et les moyens d'y arriver. Ces rencontres ont renforcé la cohésion et l'engagement de tous les membres de l'équipe.

Tout au long de l'année, en raison du congé parental de la directrice – Communications et service à la clientèle, j'ai supervisé et épaulé la responsable des communications, Sofia Bulota, et la secrétaire-réceptionniste, Diane Soulière. Malgré son statut d'employée temporaire, Sofia a mené à bon port de nombreux projets et événements de l'Ordre, avec enthousiasme et détermination.

À l'hiver, la décision de la coordonnatrice à l'agrément, Pauline Pommet, de prendre sa retraite après 17 ans de loyaux services, nous a menées, Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et moi-même, à procéder à l'embauche d'une secrétaire à l'admission. C'est grâce à la grande capacité d'analyse de Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires professionnelles, à la vaste expérience de

Pauline Pommet et à la connaissance approfondie de son secteur qu'Hélène, Bénédicte et Pauline ont proposé un remaniement important des rôles et des processus du secteur Affaires professionnelles.

TRAVAILLER AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET CONSULTANTS

Sur le plan de la comptabilité, le début de l'exercice financier a présenté deux défis : accueillir un nouveau fournisseur pour la sous-traitance des activités comptables et suppléer au départ de la contrôleur au mois d'avril, en pleine période d'audit. Je tiens à souligner ici que c'est grâce à sa connaissance de divers systèmes comptables et de base de données et à son expérience auprès d'autres ordres et organismes à but non lucratif que M. Mario Meloche, CPA, à qui la firme Gestias a confié notre compte, a pu assurer le traitement ponctuel et exact de nos opérations bancaires et de nos engagements financiers.

Heureusement, étant donné que nous travaillons depuis longtemps avec le cabinet comptable Roger Morin, CPA, CA, les états financiers audités ont pu être préparés à temps pour le rapport annuel 2013-2014. De plus, M^{me} France Dionne, CPA, chargée de notre compte, a pu transmettre certains renseignements importants à M. Meloche et lui éviter parfois des recherches interminables. La coopération et le professionnalisme exceptionnels de ces deux firmes m'ont rassurée et ont assuré à l'Ordre une gestion comptable performante.

8. Rapport de la directrice générale (suite)

Voici un autre exemple où l'entretien de relations d'affaires stables avec des fournisseurs s'est révélé un avantage appréciable : l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) exige que nous modifiions tous les systèmes informatiques par lesquels nous communiquons avec nos membres, le grand public, nos fournisseurs et toute relation commerciale. Nous avons tenu des rencontres multipartites avec Megavolt, Minasu et Connexence afin de déterminer nos besoins et de choisir ensemble et mettre en place des solutions intégrées qui nous permettront de nous conformer à la Loi avant que la période de grâce n'expire. Cette collaboration de nos trois fournisseurs informatiques est très précieuse, car dans certains cas, la solution à mettre en place dans un système entraînait des changements dans l'autre. Nous leur savons gré de nous avoir bien épaulés et conseillés dans ce projet dont la réalisation est en cours.

Sur le plan juridique, nos procureurs, M^e Érik Morissette et M^e Guy Dion, et nos assureurs nous consultent à chaque étape des causes qui concernent l'OTTIAQ, ses employés et ses administrateurs. Ils nous présentent les options que nous devons envisager, nous renseignent sur les conséquences qu'elles peuvent entraîner et nous soutiennent dans les démarches une fois notre décision prise.

Au chapitre des services aux membres, le président et moi-même avons rencontré les représentants de Dale Parizeau Morris Mackenzie à plusieurs reprises pendant l'été et l'automne afin d'obtenir du courtier et de l'assureur une offre qui répond aux attentes de nos membres en matière d'assurance médicaments. Je me suis assurée ensuite que les membres soient bien informés des modalités de la nouvelle entente qui court jusqu'à la fin 2019.

Une année ne se finit pas tant que je n'ai pas rencontré M^{me} Sylvie Laurendeau, chargée de notre compte à La Capitale, et que nous n'avons pas revu ensemble le programme d'assurance responsabilité professionnelle auquel les membres sont tenus d'adhérer. Cette rencontre est toujours agréable parce que le coût de cette assurance se maintient à un niveau modeste et que nos membres sont bien protégés.

En outre, j'ai eu cette année à relever un défi ponctuel pour lequel j'ai recouru aux services d'un courtier immobilier, en l'occurrence M. Luc Bourdeau, vice-président de la firme DTZ,

pour le projet de renouvellement du bail du siège de l'Ordre. Nous avons donc entamé en juillet 2014 la recherche de locaux à bureaux comparables à ceux que nous occupons et en sommes arrivés à la conclusion qu'il était plus avantageux pour l'Ordre de rester au 2021, avenue Union. Les négociations des modalités du renouvellement d'une durée de dix ans se sont étendues de septembre 2014 à mars 2015.

TRAVAILLER AVEC CERTAINS COMITÉS

Dans le cadre de leurs travaux, les membres du Comité sur la réserve d'actes ont eu à consulter des professionnels de leur connaissance pour valider l'argumentaire que nous préparons afin de présenter à l'Office des professions du Québec une demande de réserve d'actes en traduction. Pour ma part, j'ai consulté un notaire et un médecin qui ont suggéré des stratégies fondées sur leur connaissance fine de leurs ordres respectifs. Cette cueillette d'information nous a ensuite servi à décider de la séquence des consultations que le président de l'OTTIAQ et les membres du Comité ont amorcées ce printemps. Dans cet exercice, j'ai aussi joué le rôle d'intermédiaire entre l'OTTIAQ et les neuf premiers ordres consultés : faire le suivi de la correspondance, déterminer la séquence des rencontres et coordonner les calendriers de tous les intéressés.

Le Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) est l'un des rouages clés de la mise en œuvre de la restructuration de la gouvernance. Je participe donc aux réunions du CGE depuis sa création comme membre non votant. Depuis cette année, je partage avec ce comité mon tableau de bord pour la mise en œuvre de la restructuration et nous nous assurons de bien synchroniser nos plans d'action respectifs. Sans cette étroite collaboration, ni moi-même, ni le CGE n'arriverions à soutenir adéquatement le Conseil d'administration dans cet ambitieux projet.

Finalement, je participe, au nom de l'OTTIAQ, au sous-comité 5 du Comité technique 37 de l'ISO (ou, plus familièrement, ISO/TC37/SC5) qui a élaboré une norme sur les exigences relatives aux services de traduction. La norme 17100 devrait être adoptée sous peu par l'ISO.

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES

Une bonne partie de mon travail consiste aussi à établir et maintenir des relations harmonieuses avec nos partenaires et, en ce sens, je suis appelée à participer à des projets issus

8. Rapport de la directrice générale (suite)

des plans d'action de ces partenaires. Ainsi cette année, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a entrepris une refonte de l'examen de français pour les professionnels. Hélène Gauthier et moi-même avons donc répondu à la demande d'information de l'OQLF et avons ensuite rencontré l'équipe chargée de ce projet pour revoir avec elle les situations où un langagier professionnel doit s'exprimer en français et, dans ces circonstances, déterminer le niveau de maîtrise du français auquel l'OQLF doit s'attendre. Nous ne savons pas encore quand l'OQLF sera en mesure d'administrer le nouvel examen aux candidats à l'exercice, mais une chose est certaine, à ce moment-là, l'examen sera mieux adapté à la réalité de nos professions.

Depuis quelques années, des membres de la Société des traducteurs et interprètes de la Colombie-Britannique (STIBC) souhaitent que leur Société et l'OTTIAQ en viennent à une entente pour que ceux qui ont d'abord obtenu leur agrément à l'OTTIAQ et qui sont devenus membres de la STIBC par la suite profitent d'une cotisation réduite et vice versa. L'entente a été conclue et la nouvelle modalité de cotisation entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015. La STIBC est la deuxième association provinciale à établir ce type d'entente de réciprocité administrative avec l'OTTIAQ, après l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO).

Comme le deuxième axe d'intervention de notre plan stratégique s'intitule *Agir pour influencer par l'accentuation de la présence de l'Ordre et de celle de ses membres*, l'OTTIAQ maintient son adhésion à l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) et participe, dans la mesure de ses moyens, aux activités qu'elle organise. À l'occasion de la Foire annuelle tenue à Montréal en septembre 2014, j'ai animé une table ronde sur les coulisses des services de traduction d'entreprise et Michael Hogan, secrétaire, a donné un coup de main à la logistique d'une des deux journées de cet événement.

C'est aussi dans cet esprit que se déroulent les rencontres informelles de la Table de concertation des organismes langagiers qui, avec le recrutement de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATTLC), regroupe maintenant huit associations en plus de l'OTTIAQ. L'Ordre a mis au point cette année un calendrier Google partagé qui permet à chacun de ces groupes d'inscrire les

activités qu'il prévoit tenir de manière à en informer les autres et surtout à éviter, dans la mesure du possible, que deux activités soient programmées le même jour.

Dans le même ordre d'idées, j'ai rencontré à l'hiver Mélodie Benoit-Lamarre, trad. a., et Anne Rulkin, respectivement présidente et directrice générale de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL), dans le but de déterminer avec elles les modalités innovantes de la participation de l'OTTIAQ au deuxième congrès des langagiers prévu pour mai 2015. L'Ordre sera donc bien visible tant par la présence de ses représentants que par la vitrine offerte à la Formathèque OTTIAQ, notre plateforme de formation en ligne.

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est aussi un partenaire avec qui nous entretenons une étroite collaboration. À l'instigation de quelques collègues directeurs généraux, un groupe de travail a été mis sur pied pour préparer un appel d'offres visant à trouver une société de traitement des cartes de crédit qui offrirait des tarifs avantageux pour un regroupement d'ordres. Comme j'ai été pendant douze ans chef de la traduction à Amex Canada Inc., j'ai acquis une connaissance assez fine des ententes entre marchands et sociétés de traitement et je mets donc cette connaissance au profit du groupe de travail du CIQ. Cette participation à un projet bien concret qui, à terme, devrait permettre à des ordres comme le nôtre de faire des économies considérables, est aussi une occasion de démontrer l'esprit de solidarité qui nous anime en plus de renforcer notre visibilité au sein des ordres professionnels.

Aucune année ne se termine sans quelques imprévus. L'assujettissement des ordres professionnels à la *Loi sur la qualité de l'environnement* est une nouvelle qui nous est arrivée à brûle-pourpoint, mais dont il a fallu s'occuper rapidement afin d'éviter d'accumuler des pénalités financières importantes. En fait, grâce au CIQ qui nous a alertés, nous avons été en mesure de nous conformer aux exigences de cette loi, nous inscrire à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) (organisme qui établit le tarif et perçoit la contribution des entreprises, laquelle est ensuite redistribuée afin de financer les services municipaux de collecte sélective au Québec) et effectuer les déclarations annuelles rétroactivement jusqu'à 2009. Pour ce faire, il a fallu demander à notre

8. Rapport de la directrice générale (fin)

fidèle fournisseur, Imprimerie RM Hébert Inc., de trouver dans nos commandes antérieures le tonnage de papier que nous avons consommé chaque année depuis 2009. M. Pierre Hébert a trouvé l'information et me l'a fournie à temps pour que je puisse répondre à ÉEQ avant la date limite.

TRAVAILLER AVEC LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque année après l'entrée en fonction des nouveaux administrateurs, élus et nommés, j'ai l'occasion de les rencontrer afin de leur présenter les particularités de l'Ordre, du fonctionnement de nos instances, de notre réglementation, de nos politiques et de leurs responsabilités. Cette formation vise à les préparer à bien jouer leur rôle dès les premières réunions du CA, à répondre à leurs questions et à apprendre à nous connaître dans une ambiance conviviale. Au cours de l'été 2014, j'ai donc tenu une rencontre avec les cinq nouveaux administrateurs et leur ai remis le *Guide d'information des administrateurs*.

Dans les rapports annuels récents, j'ai expliqué les autres aspects du soutien que la direction générale apporte au président et aux membres du CA; je m'attarderai donc cette

fois-ci aux mandats particuliers qui m'ont été confiés au cours de l'année. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la restructuration dont j'ai parlé au début de ce rapport, j'ai été appelée à rencontrer, avec Hélène Gauthier, M^e Jean-Luc Hunlédé, conseiller de l'OPQ responsable de nos demandes de modifications réglementaires. J'ai ainsi acquis une connaissance de première main du fonctionnement et des exigences de l'OPQ, ce qui m'a permis par la suite de mieux soutenir les diverses instances (CGE, Comité de la formation et CA) qui devaient se pencher sur les projets de modifications.

Comme vous pouvez le constater, j'ai eu une année bien remplie et je tiens maintenant à remercier, outre les personnes déjà mentionnées, l'équipe de la permanence et les bénévoles que j'ai côtoyés, car sans leur admirable soutien et leur dévouement indéfectible, je n'aurais pu accomplir mon travail et à mon tour soutenir l'Ordre dans la réalisation de ses projets.

La directrice générale,

Johanne Boucher, trad. a.

9. Rapport des activités relatives à l'accès à l'information

	Nombre
Nature des demandes d'accès	s. o.
Nombre de demandes d'accès	0
Traitées dans les 20 jours	0
Traitées dans les 30 jours	0
Nombre de demandes refusées	0
Nombre de demandes acceptées	0
Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées	0
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	0
Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	0
Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel	s. o.

Aucune demande n'a été reçue par la responsable de l'accès à l'information entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 et, comme toutes les demandes de l'exercice précédent avaient été traitées dans le même exercice, il ne reste pas de traitement à consigner.

10. Rapport de la secrétaire de l'Ordre



Hélène Gauthier
Secrétaire de l'Ordre

Outre le soutien habituel au Conseil d'administration et au Comité exécutif, c'est la réglementation de l'Ordre qui a occupé la plus grande partie de mon temps en 2014-2015. En effet, en vue de la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance, certains règlements devaient être modifiés.

J'ai donc élaboré quatre projets de règlement au cours de l'exercice, projets que le Conseil d'administration a adoptés et qui ont par la suite été transmis à l'Office des professions du Québec :

- ◆ *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec;*
- ◆ *Projet de Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec qui remplace trois règlements, soit le Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec et le Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec;*
- ◆ *Projet de Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec;*
- ◆ *Projet de Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.*

Le *Règlement modifiant le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* est entré en vigueur le 11 décembre 2014, tandis que le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* est entré en vigueur le 12 mars 2015. Les deux autres projets ont été étudiés par l'Office des professions et ont été soumis par ce dernier à certaines instances pour consultation.

De plus, le *Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* adopté par le Conseil d'administration au cours de l'exercice précédent est entré en vigueur le 6 novembre 2014.

Enfin, pour ce qui est de l'exercice en société, cette année, neuf nouveaux membres ont soumis une déclaration selon laquelle ils exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions.

Je tiens à remercier Johanne Boucher, trad. a., directrice générale, pour son soutien et ses précieux conseils tout au long du processus d'élaboration des nouveaux règlements.

La secrétaire de l'Ordre,

Hélène Gauthier

11. Rapport du secteur Affaires professionnelles



Caroline A. Morrissette, trad. a.
Vice-présidente, Affaires professionnelles

Le secteur Affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment la formation initiale, le mentorat, l'agrément, l'inspection professionnelle et la formation continue. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres possèdent les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à tous les membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au secteur Affaires professionnelles : la directrice – Affaires professionnelles, la coordonnatrice à l'agrément et l'adjointe aux affaires professionnelles. Encore cette année, elles ont traité plusieurs dossiers et elles se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 163 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues au cours de l'exercice. Elle a également organisé trois séances de formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.

Cette année, le secteur Affaires professionnelles a travaillé sur un important projet, soit celui de concevoir et de mettre en ligne la deuxième journée de la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle. En collaboration avec une firme externe, il a donc élaboré cette formation, qui sera accessible en ligne dans la Formathèque OTTIAQ en avril 2015.

La coordonnatrice à l'agrément et l'adjointe aux affaires professionnelles ont effectué de nombreux jumelages pour le programme de mentorat de plus en plus prisé. Ainsi, au cours de l'exercice, 35 nouveaux jumelages ont été mis sur pied. La directrice – Affaires professionnelles a formé huit nouveaux mentors. L'Ordre est toujours à la recherche de mentors afin de mieux répondre au nombre croissant de candidats au programme de mentorat.

Au chapitre de la formation initiale, la directrice – Affaires professionnelles a présenté les projets de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et de *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* au Comité de la formation afin d'obtenir son avis sur les modifications réglementaires proposées. De plus, elle a participé au recensement des programmes de maîtrise professionnelle offerts en traduction, en terminologie et en interprétation afin de permettre au Comité de la formation d'en faire l'analyse.

En ce qui concerne la formation continue, la directrice – Affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue offerts en salle et en ligne et organisé la journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre. Elle a aussi coordonné la mise en place d'un webinaire. Il s'agit d'un nouveau mode de formation de l'Ordre. En collaboration avec le secrétaire, elle a capté et mis en ligne certaines formations pour la Formathèque OTTIAQ. La directrice – Affaires professionnelles a également élaboré le Portfolio, outil de consignation des formations pour les membres de l'Ordre, accessible dans la Formathèque OTTIAQ. Elle a de plus participé aux travaux du Comité directeur de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

11. Rapport du secteur Affaires professionnelles (fin)

En matière d'inspection professionnelle, la directrice – Affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et a formé trois nouveaux inspecteurs-conseils. Elle a également fait, en collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle, la révision des questionnaires et des rapports d'inspection. L'adjointe aux affaires professionnelles a coordonné les inspections.

La directrice – Affaires professionnelles a aussi participé aux travaux du Comité des interprètes agréés. Ce dernier a terminé la rédaction des *Règles de pratique en interprétation*. En outre, dans le but d'obtenir, d'une part, la réserve de certains actes en interprétation et, d'autre part, la reconnaissance de la distinction entre les trois types d'interprétation (conférence, juridique, milieu social), il a commencé le recensement et l'analyse des définitions de ces trois types.

Le secteur a également revu les différentes catégories de cotisation pour proposer des réaménagements à la direction générale qui les a, à son tour, présentés au Conseil d'administration.

Enfin, comme il y aura une réorganisation du secteur Affaires professionnelles à la permanence au cours de l'exercice 2015-2016 en raison d'un départ à la retraite, la directrice – Affaires professionnelles et l'adjointe aux affaires professionnelles ont élaboré un plan de restructuration.

C'est un exercice fort rempli qui se termine déjà. La permanence a abattu énormément de travail et les bénévoles de l'Ordre ont également cumulé de nombreuses heures de travail. L'an dernier, j'accordais une mention spéciale à un comité en particulier, mais cette année, je le ferai pour deux! En effet, le Comité de l'agrément et le Comité d'inspection professionnelle comptent des membres assidus, rigoureux et extrêmement travailleurs. Ces deux comités ont les délicates missions de passer en revue les dossiers d'agrément de futurs confrères et consœurs et d'inspecter le travail de collègues membres et praticiens. C'est grâce à leur sens des responsabilités, à leur sérieux et aussi à leurs exigences élevées que nos titres gagnent en valeur aux yeux du public. Il est important de se rappeler que notre Ordre est un organisme de protection du public et que la rigueur qu'il exerce ne fait qu'augmenter notre crédibilité auprès d'employeurs et de clients potentiels. Tous les bénévoles du secteur Affaires professionnelles donnent énormément de leur temps et travaillent ensemble vers un même but, soit renforcer notre titre et notre valeur au moyen de la formation initiale et continue, par exemple. Je vous remercie très chaleureusement de votre travail. Grâce à vous, notre titre a une valeur.

La vice-présidente, Affaires professionnelles,

Caroline A. Morrissette, trad. a.

12. Rapport des activités du Comité de la formation (art. 7)

Liste des membres du Comité de la formation

Nom	Fonction
Johanne Boucher, trad. a.	Présidente
Réal Paquette, trad. a.	Vice-président
Catherine Leclerc	Membre
Jesus Jimenez Orte	Membre
Egan Valentine, trad. a.	Membre

Provenance des membres

	Nombre
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	2
Fédération des cégeps	0
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS)	1
Membres de l'Ordre	2
Autres	0

Réunions

	Nombre
	3

Activités du Comité

Le Comité de la formation s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2014-2015. Il a donné son avis sur le projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et sur le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* avant que ces projets ne soient transmis au Conseil d'administration pour approbation. Il a également entamé une analyse afin de voir si des programmes de maîtrise professionnelle en traduction et en terminologie pourraient être reconnus pour donner ouverture aux permis de l'Ordre.

Conclusions du rapport de ses constatations et conclusions de ses avis

	Nombre
Conclusions du rapport de ses constatations	0
Conclusions de ses avis	2

13. Rapport des activités du Comité de l'agrément



Maria Duarte, trad. a.
Responsable du Comité de l'agrément

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à quatorze reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose également de Pauline Pommet, secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'agrément, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Lynn Plaice, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 163 dossiers, dont 144 demandes d'agrément et 19 demandes d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif.

La responsable du Comité de l'agrément,

Maria Duarte, trad. a.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (art. 10)

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	14	56	0	12
Ontario	0	0	0	0
provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

* Certaines demandes de permis reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées en 2014-2015.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre*			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada*	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	5	0	0
	provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	5	0	0
UE	France	0	1	0	0
	reste de l'Union européenne	0	1	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	4	0	0
	Total hors du Canada	0	6	0	0

* Certaines demandes de permis reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées en 2014-2015.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre*			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada*	Québec	10	40	0	5
	Ontario	0	4	0	0
	provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	provinces de l'Ouest et Territoires	1	1	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	5	0	0
UE	France	1	3	0	0
	reste de l'Union européenne	0	2	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	1	0	0
	reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	1	6	0	0
	Total hors du Canada	2	12	0	0

* Certaines demandes de permis reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées en 2014-2015.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (fin)

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada*	Ontario	1	1	0	0
	provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
UE	France	0	0	0	0
	reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	125
ayant amorcé le processus	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Règlement pris en vertu de 94 q)

15. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (art. 9)

Demandes de délivrance

	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	7	6	0	1
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

* Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents et sont donc toujours valides.

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (art. 8)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	6	0	1
hors du Canada	1	9	0	1

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

16

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre*				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	1	0	0	1
hors du Canada	2	2	5	0	2

* Certaines demandes de permis reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées en 2014-2015.

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	2	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres (cours et échantillons)	3	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

11

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (fin)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec

0

17. Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (art. 11)

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat de régime collectif	1 597	1 000 000 \$	1 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie de la société

Moyen de garantie de la société	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	100	1 000 000 \$	1 000 000 \$

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (art. 13)

Liste des membres du Comité d'inspection professionnelle

Nom	Fonction
Carole Trottier, trad. a., term. a.	Présidente
Jean-Jacques Lavoie, trad. a.	Vice-président
Jeanne Duhaime, trad. a.	Membre
Marielle Hébert, trad. a., term. a.	Membre

Responsable de l'inspection professionnelle

Hélène Gauthier

Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle

3

L'Ordre a un programme de surveillance générale de la profession.

Vérification

	Nombre
Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	75
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	75
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	75
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	35
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire (autoévaluation)	40

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (suite)

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à réussir

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*)

0

18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (fin)

Activités du Comité d'inspection professionnelle

Le programme de surveillance annuel a déterminé d'inspecter 75 membres en 2014-2015, sélectionnés aléatoirement selon des critères fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 71 traducteurs agréés, deux terminologues agréés et deux interprètes agréés ont été inspectés :

- ◆ 52 traducteurs agréés exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans et moins de cinq ans. La plupart de ces membres ont été soumis à une visite d'inspection;
- ◆ 14 traducteurs agréés exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans. Plusieurs d'entre eux ont été soumis à une autoévaluation;
- ◆ 2 terminologues agréés salariés et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans. Ces membres ont été soumis à une autoévaluation;
- ◆ 2 interprètes agréés exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans. Ces membres ont été soumis à une autoévaluation;
- ◆ 5 traducteurs agréés salariés et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans. Certains membres ont été soumis à une visite d'inspection et d'autres à une autoévaluation.

Les recommandations du Comité portaient principalement sur la nécessité de se faire réviser, d'utiliser un correcteur orthographique et de faire des copies de sécurité de ses fichiers électroniques plus régulièrement. Le Comité a également recommandé à bon nombre de membres d'ajouter leur titre professionnel sur leur note d'honoraires.

Cette année, le Comité a aussi mis à jour les questionnaires d'inspection (questionnaire préalable à la visite d'inspection et questionnaires d'autoévaluation des trois professions) ainsi que les formulaires pour les rapports des inspecteurs (inspections avec visite et autoévaluations). Ces questionnaires et ces rapports seront convertis en format pdf modifiable au cours de l'exercice 2015-2016.

19. Rapport des activités du Comité de la formation continue (art. 14)

Le Comité de la formation continue est composé de Joachim Lépine, trad. a., responsable, Marie-Andrée Desrosiers, trad. a., Éric Léonard, trad. a., Marie-Josée Roy, trad. a., et Émile Sabourin, trad. a.

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La pharmacologie	3	13
The Translator's Cookbook (printemps 2014)	7	6
MS Office : apprivoiser la bête	7	10
L'autorévision	7	14
Le couple réviseur-révisé : comment entretenir la flamme linguistique	1,5	10
Advertising and Marketing: Walking the line between translator and copywriter	3	9
Économie, marchés, valeurs mobilières et gestion de portefeuille	6	10
Jongler avec la traduction administrative	6,5	10
L'interprétation judiciaire : une profession à démystifier	6	4
MemoQ et ses secrets	1,5	5
The Translator's Cookbook (hiver 2015)	7	6
Journée de formation continue jumelée au congrès 2014 : - Lecture rapide : une compétence à la portée de tous! - L'exercice de la profession et le choix de la forme juridique appropriée	6,5	31
Formathèque OTTIAQ (toutes les formations en ligne)	s. o.	107

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Activités de formation continue obligatoire

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
s. o.	0	0

Sanctions imposées découlant du défaut de suivre des activités de formation continue obligatoire

Nature de la sanction	Nombre
s. o.	0

20. Rapport des activités du syndic (art. 15)



Sébastien St-François, trad. a.
Syndic

Le bureau du syndic a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des dispositions du *Code des professions* ainsi que du *Code de déontologie* et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé du syndic, Sébastien St-François, trad. a., et de la syndique adjointe, Michelle Gosselin, trad. a. Le syndic est en poste depuis novembre 2012 et la syndique adjointe, depuis octobre 2011.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, par le présent rapport des activités, le syndic informe les membres de l'Ordre que, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le bureau du syndic a été saisi de huit nouvelles demandes d'enquête touchant un total de huit membres. Aucune plainte n'a été déposée au Conseil de discipline en 2014-2015.

Voici un résumé des demandes d'enquête dont le bureau du syndic a été saisi en 2014-2015 :

- ◆ Article 60 du *Code des professions* – Plainte d'un membre du public contre une traductrice agréée dont les coordonnées figurant au répertoire n'étaient pas à jour. Après l'intervention du syndic, la traductrice agréée en question a corrigé la situation auprès de la secrétaire de l'Ordre.
- ◆ Article 24 du *Code de déontologie* – Différend concernant la facturation par un traducteur agréé de frais supplémentaires à son client. Le traducteur agréé avait proposé un contrat de services, mais le client n'avait pas donné suite à cette proposition. Plainte rejetée.
- ◆ Articles 26 et 27 du *Code de déontologie* – Déclarations fausses ou trompeuses d'un traducteur agréé quant au rôle de l'Ordre et menaces de divulgation de renseignements personnels à un ministère du gouvernement fédéral après que le client a annulé sa demande de traduction. L'intervention du syndic a visé à rappeler au membre en question ses obligations déontologiques.
- ◆ Article 116 du *Code des professions* et *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* – Structure d'actionariat non conforme au règlement de l'Ordre. L'actionnaire non membre a déposé une demande d'agrément sur étude de dossier, mais l'agrément n'a pas été accordé. L'actionnaire non membre devra se soumettre à un examen d'agrément.
- ◆ Plainte reçue contre un membre, mais dossier abandonné après l'absence de suite de la part du plaignant.
- ◆ Article 37 du *Code de déontologie* – Réclamation de frais par une interprète agréée après l'annulation d'un mandat par le client en l'absence de contrat écrit. L'interprète agréée en question invoquait une directive non applicable à la situation pour réclamer le paiement.
- ◆ Litige entre deux traducteurs agréés (problème d'application d'un jugement de la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances) – Ne relève pas du bureau du syndic.
- ◆ Articles 6, 7, 16 d) et 17 du *Code de déontologie* – Malentendu entre une traductrice agréée et sa cliente. La traductrice agréée refusait de reprendre le dossier en main avant d'avoir obtenu des excuses écrites de sa cliente après un prétendu épisode de violence verbale.

20. Rapport des activités du syndic (fin)

Une conciliation s'est soldée par l'engagement de la traductrice agréée en question de rembourser les honoraires payés par sa cliente, qui a été forcée de faire affaire avec une autre ressource afin que ses traductions soient terminées à la satisfaction des organismes auxquels elles étaient destinées.

Par ailleurs, le syndic a répondu à un total de neuf demandes de renseignements émanant du grand public et de membres de l'Ordre au cours de l'exercice prenant fin le 31 mars 2015.

En 2014-2015, le syndic et la syndique adjointe ont participé à deux activités organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Le 12 juin 2014, ils ont participé à la Journée des syndics (thème : Développements jurisprudentiels en matière disciplinaire). Le 20 février 2015, ils ont participé

au 5^e Colloque du Forum des syndics. Trois présentations fort intéressantes ont meublé cette journée : *Alzheimer, troubles cognitifs et vieillissement : L'impact sur la responsabilité professionnelle*; *La quérulence, une pathologie du sujet de droit?*; *Psychologie et gestion des personnalités en difficulté ou difficiles*.

De plus, au cours de l'automne 2014 et de l'hiver 2015, le syndic s'est prêté à une entrevue téléphonique en vue de la rédaction d'un article et à une discussion libre filmée dans le cadre de la campagne *Ordre de protéger* (www.ordredeprotéger.com) du CIQ.

Le syndic,

Sébastien St-François, trad. a.

21. Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (art. 16)

Liste des membres du Conseil d'arbitrage des comptes

Nom	Fonction
Johanne Leclerc, trad. a.	Présidente
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.	Membre
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Demandes de conciliation

	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0

Nombre de demandes d'arbitrage reçues 0

Nombre de membres du Conseil d'arbitrage ayant siégé s. o.

Nombre d'audiences du Conseil d'arbitrage des comptes 0

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

22. Rapport des activités du Comité de révision (art. 17)

Liste des membres du Comité de révision

Nom	Fonction
Guy Bertrand, trad. a.	Président
Linda Ballantyne, int. a.	Membre
Denise Della Mora, trad. a., term. a.	Membre
Ilda Moreyra Basso, trad. a.	Membre
Pascal Roberge, urb.	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Nombre de personnes nommées par le Conseil d'administration 4

Nombre de personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin 1

Rapport des activités du Comité de révision

Le Comité de révision n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'avis ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2014-2015.

Nombre de réunions du Comité de révision 0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0

23. Rapport des activités du Conseil de discipline (art. 18)

Liste des membres du Conseil de discipline

Nom	Fonction
Jacques Lamoureux, avocat	Président
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.	Membre (jusqu'au 4 mars 2015)
Marcel Gagnon, trad. a.	Membre (depuis le 25 mars 2015)
Victor C. Jaar, trad. a.	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Rapport des activités du Conseil de discipline

Le Conseil de discipline n'a tenu aucune audience de quelque nature que ce soit, car aucune plainte ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2014-2015 et aucune plainte n'était pendante à la fin de l'exercice précédent.

Nombre d'audiences du Conseil de discipline 0

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil de discipline

Nature de la plainte	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
s. o.	0	0

Décisions du Conseil de discipline

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le Conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
s. o.	0

23. Rapport des activités du Conseil de discipline (fin)

Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil de discipline
s. o.	0	0

Nombre de décisions du Conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré 0

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

24. Rapport des activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé (art. 19)

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	6
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Amendes imposées

Aucune amende n'a été imposée.

25. Rapport du secteur Communications



Manon Laganière, trad. a.
Vice-présidente, Communications

Cette année, le secteur Communications a mis l'accent sur le renforcement de la présence de l'Ordre dans les médias, traditionnels et autres. Deux ans après avoir officiellement fait ses premiers pas dans l'univers des médias sociaux, l'Ordre compte 358 abonnés à son groupe LinkedIn et 583 abonnés à son fil Twitter (contre 291 l'année précédente). Quant à la page Facebook du congrès, elle est suivie par 322 personnes (contre 193 l'année précédente). Et à l'automne, l'OTTIAQ a profité d'une belle couverture dans les journaux, notamment dans le portfolio de *La Presse* consacré à l'industrie de la traduction. Sur le plan du service à la clientèle, l'OTTIAQ a par ailleurs amélioré tous les formulaires destinés au grand public, qui peuvent désormais être remplis en ligne.

Offert en ligne au www.circuitmagazine.org tout à fait gratuitement, depuis un an et demi, le magazine *Circuit* a accueilli en 2014 un nouveau rédacteur en chef, Philippe Caignon, trad. a., term. a. Les numéros de cette année portaient sur l'incidence des outils de traduction sur la qualité, la fiabilité des ressources en ligne, la gestion de projets de traduction et la présence des langagiers sur le Web.

Tenue chaque année en mai, la Cérémonie de remise des permis de port de titre a permis à l'Ordre d'accueillir de nouveaux agrées. Le Comité de recrutement, dirigé par Caroline A. Morrissette, trad. a., a donné suite à la création de la catégorie des aspirants. Les ambassadeurs, chargés des relations avec les étudiants et les nouveaux diplômés, ont fait la promotion de cette nouvelle catégorie auprès de ces derniers. Espérons qu'ils seront nombreux à profiter du soutien que peut leur apporter l'Ordre à un moment crucial de leur carrière.

Pour sa part, le Comité des terminologues agrées a produit des capsules terminologiques qui seront diffusées sur une nouvelle page Facebook de l'Ordre destinée principalement aux médias. L'objectif est d'accroître la notoriété de l'Ordre et de souligner l'importance de faire appel à un professionnel quand il est question de traduction, d'interprétation ou de terminologie.

Cette année, le prix du bénévolat Claire-Stein a été remis à Jeanne Duhaime, trad. a., qui a participé aux travaux de plusieurs comités de l'Ordre au fil des ans. Aussi, deux prix ont été remis lors du congrès. Suzanne Mondoux, trad. a., a reçu le prix Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière pour sa contribution, depuis 1990, à l'avancement de la profession et à la formation de la relève. De son côté, Betty Howell, trad. a., a reçu la distinction Membre d'honneur en reconnaissance de sa carrière exceptionnelle et des services qu'elle a rendus aux professions langagières.

L'OTTIAQ accorde également des prix aux étudiants dans le but d'intensifier sa visibilité dans le milieu universitaire, de favoriser l'excellence et la persévérance et d'inciter les étudiants à s'inscrire à l'Ordre pendant leurs études et à déposer une demande de mentorat dès qu'ils obtiennent leur diplôme. Le prix Excellence OTTIAQ est décerné aux finissants en traduction de chacune des universités québécoises offrant un programme reconnu par l'Ordre. En 2014, les lauréats ont été Joanie Langelier (Université Concordia), Chloé Robidoux (Université de Montréal), Marie-Dominique Leduc (Université de Sherbrooke), Daniel Noebert (Université du Québec en Outaouais), Hélène Faribault (Université du Québec à Trois-Rivières) et Geneviève Savard (Université Laval).

25. Rapport du secteur Communications (fin)

Le prix Relève OTTIAQ 2014, remis à un étudiant de deuxième année de ces universités, a été décerné à Jaime Andres Castillo (Université Laval), Audrey Bastrash (Université du Québec à Trois-Rivières), Julie Houle (Université Concordia), Manon Imbeault (Université de Sherbrooke), Julie Locas (Université de Montréal) et Fannie Legault Poisson (Université du Québec en Outaouais). Un grand merci au Comité des prix et à Audrey Senay, trad. a., nouvelle responsable du Comité.

La Journée mondiale de la traduction 2014 a été fêtée à Montréal, dans la Capitale-Nationale, dans l'Outaouais et à Sherbrooke. Un café, un bar et deux brasseries ont accueilli plus de 150 membres et non-membres lors de cocktails de réseautage chaleureux.

Placé sous le thème *Horizon innovation : nouvelles réalités, nouvelles pratiques*, le congrès 2014 de l'Ordre a innové, c'est le moins qu'on puisse dire : déplacement au Palais des congrès de Montréal, appel à communications, salon des exposants profitant d'un espace réservé, etc. En conférence d'ouverture, Louis Fortier, trad. a., avocat, a expliqué aux quelque 300 participants comment l'Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT) suit de près divers dossiers qui touchent directement les traducteurs et les a invités à s'intéresser personnellement à ces questions. De son côté, Martine Le Borgne, trad. a., a présenté en plénière les résultats d'un World Café qu'elle a tenu en septembre 2014 en prévision du congrès. Les résultats peignent un portrait très juste des défis que nos professions sont appelées à relever. Quant à lui, Stéphan Gervais, trad. a., a mené une « conférence libre » (*unconference*) en après-midi. La formule a connu un succès tel que trois groupes ont été formés pour discuter de la baisse des tarifs et de la mondialisation, de la qualité (quand doit-on arrêter?) et de la formation universitaire en traduction (est-elle adéquate?). Sébastien St-François, trad. a., et les membres du Comité du programme du congrès n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette rencontre un succès, et nous les en remercions.

Cette année, pour le traditionnel Cocktail du Nouvel An, dans le but de consolider les liens existants entre l'OTTIAQ et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), M^{me} Lise Millette, vice-présidente de la FPJQ (devenue présidente peu de temps après), a été invitée à prononcer un court discours. Cette soirée a aussi été l'occasion de remettre 1 065 livres à l'organisme Cultures à partager, représenté par M^{me} Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve. Merci aux membres qui ont fait don de leurs biens parmi les plus précieux!

Dirigé par Sofia Bulota, le Comité de la valorisation et des communications a terminé la rédaction du dernier des trois guides conçus dans le but d'augmenter la visibilité des trois professions réunies sous l'égide de l'Ordre. Ces guides, destinés au grand public, aux clients et aux membres, sont accessibles en ligne et seront distribués aux principaux acteurs de l'industrie de la langue. Les membres du Comité se sont ensuite penchés sur la mise en œuvre du plan d'action associé au plan stratégique 2014-2017, intitulé *Agir pour influencer*.

Enfin, le secteur Communications a pu compter cette année sur la précieuse collaboration de Sofia Bulota, qui a occupé le poste de responsable des communications pendant le congé parental de Catherine Guillemette-Bédard. Nos plus sincères remerciements, Sofia, pour de nombreux dossiers menés de main de maître. Un grand merci également à Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste, qui s'occupe de répondre aux questions du grand public et des membres.

La vice-présidente, Communications,

Manon Laganière, trad. a.

26. Renseignements généraux (art. 21)

Permis délivrés

Catégorie de permis	Nombre
Traducteur agréé	135
Interprète agréé	2
Terminologue agréé	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période 2 104

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

Région	Nombre
Bas-Saint-Laurent	9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	161
Mauricie	19
Estrie	41
Montréal	1 080
Outaouais	101
Abitibi-Témiscamingue	2
Côte-Nord	2
Nord-du-Québec	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7
Chaudière-Appalaches	28
Laval	58
Lanaudière	38
Laurentides	71
Montérégie	248
Centre-du-Québec	10
Hors du Québec	221

26. Renseignements généraux (suite)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	598
Femme	1 506

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle	Cotisation supplémentaire	Date du versement
Membre	1 806	450 \$	15 \$	2014-04-01
Membre âgé de 65 ans et plus	210	180 \$	15 \$	2014-04-01
Jeune membre (moins de 30 ans)	25	165 \$	15 \$	2014-04-01
Membre d'honneur	17	0 \$	0 \$	s. o.
Membre de l'ATIO	28	225 \$	15 \$	2014-04-01
Membre en congé de cotisation (pour congé parental ou pour raison médicale)	19	0 \$	15 \$	2014-04-01

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre*
un permis temporaire	7
un permis restrictif	s. o.
un permis restrictif temporaire	s. o.
un permis spécial	s. o.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis

Catégorie de permis	Nombre**
Traducteur agréé	2 062
Terminologue agréé	64
Interprète agréé	31

* Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents.

** Certains membres portent deux titres.

26. Renseignements généraux (fin)

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	Nombre
en nom collectif à responsabilité limitée	1
par actions	99

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	2 104
Premières inscriptions*	111

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau

Motif de la radiation	Nombre**
Non-paiement de la cotisation	32
Démission	73
Décès	4

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Permis temporaire	0	0

* Certains membres nouvellement inscrits peuvent avoir reçu leur permis au cours d'exercices précédents.

** Certains membres radiés ont été réintégrés en cours d'exercice.

27. Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2015 (art. 22-25)

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	57
BILAN	58
RÉSULTATS	59
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	60
FLUX DE TRÉSORERIE	61
NOTES COMPLÉMENTAIRES	62
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE 1 – AUTRES PRODUITS	67
ANNEXE 2 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT	68
ANNEXE 3 – FRAIS D'ADMINISTRATION	69
ANNEXE 4 – AUTRES RENSEIGNEMENTS	70

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Roger Morin, CPA auditeur, comptable agréé

Lachine, le 20 mai 2015

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**BILAN
AU 31 MARS 2015**

	NOTES	2015			2014	
		Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse		766 797	-	-	766 797	458 166
Placements temporaires	2-3	970 054	-	-	970 054	1 196 379
Débiteurs	4	39 575	-	-	39 575	42 113
Charges payées d'avance		31 348	-	-	31 348	34 723
		<u>1 807 774</u>	-	-	<u>1 807 774</u>	<u>1 731 381</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	2-5	-	-	30 439	30 439	42 229
		<u>1 807 774</u>	-	<u>30 439</u>	<u>1 838 213</u>	<u>1 773 610</u>
PASSIF						
À COURT TERME						
Créditeurs	6	300 115	-	-	300 115	331 713
Produits reportés	2	718 825	-	-	718 825	709 618
Dû au Programme d'aide aux langagiers	7	23 023	-	-	23 023	18 625
Virements interfonds	8	7 914	(7 914)	-	-	-
		<u>1 049 877</u>	<u>(7 914)</u>	-	<u>1 041 963</u>	<u>1 059 956</u>
SOLDES DE FONDS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS		-	-	30 439	30 439	372
NON AFFECTÉS		757 897	7 914	-	765 811	713 282
		<u>757 897</u>	<u>7 914</u>	<u>30 439</u>	<u>796 250</u>	<u>713 654</u>
		<u>1 807 774</u>	-	<u>30 439</u>	<u>1 838 213</u>	<u>1 773 610</u>
Engagement locatif	9					
Éventualités	12					

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

ANNEXES	2015			2014	
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations et de l'informatique	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
	840 216	-	-	840 216	828 922
4	7 376	-	-	7 376	7 532
	36 505	-	-	36 505	40 821
	22 632	-	-	22 632	20 628
	71 936	-	-	71 936	91 862
	66 269	-	-	66 269	75 299
	800	-	-	800	600
	40 008	-	-	40 008	24 582
	33 220	-	-	33 220	25 667
	14 942	-	-	14 942	13 090
1	40 958	-	-	40 958	61 925
	1 174 862	-	-	1 174 862	1 190 928
CHARGES					
2	1 007 186	-	-	1 007 186	956 806
4	64 946	-	-	64 946	70 975
	-	1 567	-	1 567	1 543
	-	-	13 829	13 829	9 775
	4 296	-	-	4 296	11 607
	442	-	-	442	2 098
	-	-	-	-	484
	1 076 870	1 567	13 829	1 092 266	1 053 288
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
	97 992	(1 567)	(13 829)	82 596	137 640

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

	2015			2014	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	703 801	9 481	372	713 654	576 014
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	97 992	(1 567)	(13 829)	82 596	137 640
VIREMENTS INTERFONDS	(43 896)	-	43 896	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	757 897	7 914	30 439	796 250	713 654

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	82 596	137 640
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	13 829	15 400
	<u>96 425</u>	<u>153 040</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	2 538	(25 759)
Charges payées d'avance	3 375	(2 497)
Créditeurs	(31 598)	40 277
Produits reportés	9 207	45 855
Dû au Programme d'aide aux langagiers	4 398	1 159
	<u>(12 080)</u>	<u>59 035</u>
	<u>84 345</u>	<u>212 075</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 039)</u>	<u>(16 945)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	82 306	195 130
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 654 545</u>	<u>1 459 415</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 736 851</u>	<u>1 654 545</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice :		
	2015 \$	2014 \$
Encaisse	766 797	458 166
Placements temporaires	970 054	1 196 379
	<u>1 736 851</u>	<u>1 654 545</u>

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a été constitué le 17 mars 1992 et est régi par le *Code des professions du Québec*. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Ordre est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique de l'Ordre et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont les durées d'utilisation estimatives des immobilisations et les charges courues. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel elles deviennent connues.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés à la juste valeur de marché et sont encaissables en tout temps.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon les taux ou la durée et les méthodes d'amortissement indiqués ci-dessous, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	55 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les placements à court terme encaissables en tout temps.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent d'obligations et d'actions de sociétés cotées en bourse.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

3. PLACEMENTS	2015	2014	
	\$	\$	
OBLIGATIONS			
Obligations gouvernementales portant intérêt à des taux variant entre 1,85 % et 4,65 %. Les dates de révision des taux d'intérêt s'échelonnent du 22 mai 2015 au 27 février 2019.	962 849	1 187 799	
ACTIONS de sociétés cotées en bourse	7 205	8 580	
	<u>970 054</u>	<u>1 196 379</u>	
 4. DÉBITEURS			
	2015	2014	
	\$	\$	
Comptes clients	28 955	32 540	
Intérêts courus	10 620	9 573	
	<u>39 575</u>	<u>42 113</u>	
 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	2015		2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	95 460	84 355	11 105
Logiciels	137 073	129 239	7 834
Œuvres d'art	1 416	-	1 416
Mobilier de bureau	40 286	31 702	8 584
Améliorations locatives	29 325	27 825	1 500
	<u>303 560</u>	<u>273 121</u>	<u>30 439</u>
			<u>42 229</u>

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

6. CRÉDITEURS	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs	18 875	9 182
Charges courues	21 084	45 804
Salaires, REER et vacances à payer	30 764	50 795
Sommes à remettre à l'État	100 742	101 640
Assurance responsabilité professionnelle à payer	82 247	81 105
Office des professions du Québec à payer	46 403	43 187
	<hr/>	<hr/>
	300 115	331 713

7. DÛ AU PROGRAMME D'AIDE AUX LANGAGIERS

Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

8. VIREMENTS INTERFONDS

Les virements interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements interfonds suivants :

- transfert du fonds d'administration vers le fonds des immobilisations et de l'informatique : nil en 2015 (2014, 19 283 \$);
- transfert du fonds des prix vers le fonds des immobilisations et de l'informatique : nil en 2015 (2014, 9 481 \$);
- transfert du fonds des prix vers le fonds d'administration générale : 2015, 7 914 \$ (nil en 2014).

9. ENGAGEMENT LOCATIF

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le 31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement. Le bail a été renouvelé pour une période additionnelle de 10 ans venant à échéance le 31 décembre 2025 et représentera à compter du 1^{er} janvier 2016 un montant minimum de 26 425 \$ annuellement.

10. FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC possède un fonds de stabilisation de primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle dans lequel se trouve une provision accumulée de 233 928 \$. Comme ce fonds a accumulé une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent est mis à la disposition de l'Ordre. Cet excédent de 83 928 \$ n'a pas été comptabilisé dans les livres de l'Ordre et ne figure pas aux états financiers.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait qu'il détient des instruments financiers, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Ordre aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2015.

Risque de crédit

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à un risque de crédit sur la trésorerie, les débiteurs et les placements temporaires. L'Ordre évalue les débiteurs de façon continue sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir. La trésorerie et les placements temporaires sont investis auprès de grandes institutions financières de bonne réputation. Les placements à court terme sont facilement convertibles en trésorerie. Le risque de non-exécution lié à ces instruments financiers est très faible.

Risque de taux d'intérêt

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC gère son portefeuille d'obligations et d'actions en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, le risque sur les placements en obligations est réduit au minimum, ces sommes étant investies dans des titres gouvernementaux.

12. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice précédent, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC ainsi que la syndique adjointe en fonction en 2005 ont reçu une requête introductive d'instance confirmant une poursuite intentée par un membre de l'Ordre pour un montant de 270 806 \$. Ces procédures font référence à une poursuite disciplinaire abusive et comprennent des dommages-intérêts. Aucune provision n'a été prise aux états financiers concernant cette affaire.

Au cours de l'exercice, une demande reconventionnelle au montant de 2 380 000 \$ a été présentée contre l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui provient d'un membre du Conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces poursuites et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées. Aucune provision n'a été prise dans les états financiers puisque, selon les avocats de l'Ordre, la demande reconventionnelle précitée leur semble non fondée et que, par ailleurs, certaines réclamations pourraient être prescrites.

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**AUTRES PRODUITS – ANNEXE 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

	2015	2014
	\$	\$
AUTRES PRODUITS		
Revenus de location des salles	8 164	10 172
Revenus divers (assermentation, frais de retard, soutien à la formation et autres)	4 195	5 418
Remises sur frais de gestion de Dale Parizeau	28 260	46 025
Revenus de dividendes	339	310
	<hr/>	<hr/>
	40 958	61 925
	<hr/>	<hr/>

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

CHARGES DE FONCTIONNEMENT – ANNEXE 2 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	ANNEXE	2015 \$	2014 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Frais d'administration	3	795 661	782 905
Admission – étude de dossiers		9 476	3 863
Congrès annuel		42 690	49 437
Comités divers		9 301	7 183
Documentation		878	1 163
Honoraires du syndic		2 130	1 859
Dossier du syndic		-	(337)
Formation continue		78 572	66 963
Formation webinaire		518	-
Formation à la pratique professionnelle		29 735	11 193
Inspection professionnelle		22 809	16 740
Mentorat		8 049	8 403
Services aux membres		7 367	7 434
		<hr/>	<hr/>
		1 007 186	956 806

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

FRAIS D'ADMINISTRATION – ANNEXE 3 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

FRAIS D'ADMINISTRATION	2015 \$	2014 \$
FRAIS DU SECRÉTARIAT		
Salaires et charges sociales	444 397	372 635
Sous-traitance	43 278	74 662
Loyer	63 000	63 000
Fournitures de bureau	8 559	11 314
Assurances	6 172	2 231
Compteur postal	4 204	1 291
Électricité	3 700	3 700
Entretien – locaux et matériel	1 309	1 386
Formation du personnel et des dirigeants	3 404	7 139
Services informatiques	28 735	25 272
Location de matériel	7 897	7 190
Service téléphonique	6 383	6 107
Service de messagerie	461	1 528
Taxes municipales	14 390	25 297
Dotations à l'amortissement des immobilisations	-	5 626
	<u>635 889</u>	<u>608 378</u>
AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assemblée annuelle	7 169	5 963
Autres rémunérations	27 500	25 000
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	16 055	15 735
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	3 894	2 660
Cotisations professionnelles	919	1 157
Frais bancaires, frais de cartes de crédit et intérêts	31 432	45 527
Frais de déplacement et de représentation	3 241	11 212
Honoraires d'audit	10 750	9 850
Honoraires professionnels	8 190	11 574
Honoraires juridiques liés à des litiges	34 738	27 371
Planification stratégique	3 612	6 971
Réunions du Conseil d'administration	12 272	11 507
	<u>159 772</u>	<u>174 527</u>
	<u>795 661</u>	<u>782 905</u>

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**AUTRES RENSEIGNEMENTS – ANNEXE 4
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

COMMUNICATIONS	2015			2014		
	PRODUITS \$	CHARGES \$	EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS) \$	PRODUITS \$	CHARGES \$	EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS) \$
<i>Circuit</i>	1 015	26 376	(25 361)	2 508	27 502	(24 994)
Cocktail du Nouvel An	1 659	3 253	(1 594)	2 076	3 547	(1 471)
Rapport annuel	-	900	(900)	-	3 210	(3 210)
Journée mondiale de la traduction	2 702	2 981	(279)	2 448	3 833	(1 385)
Relations publiques	-	18 224	(18 224)	-	11 334	(11 334)
Cérémonie de remise des permis	2 000	4 029	(2 029)	500	5 235	(4 735)
Publicité	-	5 339	(5 339)	-	5 110	(5 110)
Site Web	-	3 844	(3 844)	-	11 204	(11 204)
	7 376	64 946	(57 570)	7 532	70 975	(63 443)

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

28. L'OTTIAQ valorise ses professionnels

Chaque année, l'Ordre remet des prix et des distinctions à des membres, à des langagiers émérites et à des professionnels en devenir pour souligner leur contribution à l'OTTIAQ ou au rayonnement de nos professions.

Félicitations aux lauréats de l'année 2014!

Prix du bénévolat Claire-Stein

Jeanne Duhaime, trad. a.

Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière

Suzanne Mondoux, trad. a.

Membre d'honneur

Betty Howell, trad. a.

Prix Excellence OTTIAQ

Joanie Langelier (Université Concordia)

Chloé Robidoux (Université de Montréal)

Marie-Dominique Leduc (Université de Sherbrooke)

Daniel Noebert (Université du Québec en Outaouais)

Hélène Faribault (Université du Québec à Trois-Rivières)

Geneviève Savard (Université Laval)

Prix Relève OTTIAQ

Jaime Andres Castillo (Université Laval)

Audrey Bastrash (Université du Québec à Trois-Rivières)

Julie Houle (Université Concordia)

Manon Imbeault (Université de Sherbrooke)

Julie Locas (Université de Montréal)

Fannie Legault Poisson (Université du Québec en Outaouais)

29. L'OTTIAQ, c'est aussi...

Membres du Conseil d'administration

Comité exécutif

Réal Paquette, trad. a., *président*

Caroline A. Morrissette, trad. a., *première vice-présidente, Affaires professionnelles*

Manon Laganière, trad. a., *deuxième vice-présidente, Communications*

François Lauzon, trad. a., *trésorier*

Claude Dutil, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

Hélène Gauthier, *secrétaire de l'Ordre* **

Autres administrateurs

Donald Barabé, trad. a.

Shirley Fortier, trad. a.

Caroline Gras, trad. a.

Grant Hamilton, trad. a.

Greg Kelm, trad. a.

André Montgiraud, trad. a.

Pierre Murray, trad. a.

Andisheh Noroozi, int. a.

Manon Pageau, term. a.

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Marie-Claire Chaurest

Pascal Roberge, urb.

Gilles Rondeau, T.S.

Bureau du syndic

Sébastien St-François, trad. a., *syndic*

Michelle Gosselin, trad. a., *syndique adjointe*

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.

Jacques Boulay †

André P. Clas, trad. a.

Betty Cohen, trad. a.

Mary E.C. Coppin †

Jean-Claude Corbeil

Monique C. Cormier, term. a.

William Georges Côté, trad. a.

Jean-Paul Coty †

Jean Darbelnet †

René Deschamps, trad. a.

André Desrochers, trad. a.

Robert Dubuc, trad. a., term. a.

Lucien Forgues †

Paul-André Fournier †

Jeanne Grégoire †

Paul A. Horguelin, trad. a.

Betty Howell, trad. a.

Victor C. Jaar, trad. a.

Jean-François Joly, trad. a.

Nada Kerpan, trad. a., term. a.

Claire Laroche-Kahanov †

Jean-Marie Laurence †

Paul Galt Michaud †

Éliane Orléans-Gerstein, int. a.

Armand Papineau-Couture †

Marcel Paré †

Berthe Penverne †

Mary Plaice, trad. a.

Wallace Schwab, trad. a., term. a.

David M. Stewart †

François Vézina †

Jean-Paul Vinay †

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

29. L'OTTIAQ, c'est aussi... (suite)

Les employés de l'OTTIAQ

Johanne Boucher, trad. a., *directrice générale*
Bénédicte Assogba, *adjoindte aux affaires professionnelles*
Sofia Bulota, *responsable des communications*
Hélène Gauthier, *directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre*
Catherine Guillemette-Bédard, *directrice – Communications et service à la clientèle*
Michael Hogan, *secrétaire*
Pauline Pommet, *coordonnatrice à l'agrément*
Diane Soulière, *secrétaire-réceptionniste*

Membres des comités de l'OTTIAQ

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

Les personnes désignées comme responsable dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2015. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

Comités relevant du CA

Comité de gouvernance et d'éthique

Linda Caron, trad. a., *responsable*
Johanne Boucher, trad. a. **
Suzanne Mondoux, trad. a.
Maurice Morand, *administrateur nommé*
Gilles Rondeau, T.S., *administrateur nommé*

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, trad. a., *responsable*
Johanne Boucher, trad. a. **
Betty Cohen, trad. a.
Gilles Rondeau, T.S., *administrateur nommé*

Secteur Affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Julie Gervais, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Samir Moukal, trad. a.
Lynn Plaice, trad. a.
Pauline Pommet **
Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire* **
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

Jacques Lamoureux, avocat, *président*
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.
Marcel Gagnon, trad. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire* **
Victor C. Jaar, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente* **
Hélène Gauthier, *secrétaire* **
Jesus Jimenez Orte (MESRS) *
Catherine Leclerc (BCI) *
Réal Paquette, trad. a., *vice-président*
Egan Valentine, trad. a. (BCI) *

Comité de la formation continue

Joachim Lépine, trad. a., *responsable*
Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
Hélène Gauthier **
Éric Léonard, trad. a.
Marie-Josée Roy, trad. a.
Émilie Sabourin, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

29 L'OTTIAQ, c'est aussi... (suite)

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, trad. a., term. a., *présidente*

Jeanne Duhaime, trad. a.

Hélène Gauthier, *secrétaire* **

Marielle Hébert, trad. a., term. a.

Jean-Jacques Lavoie, trad. a., *vice-président*

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*

Linda Ballantyne, int. a.

Denise Della Mora, trad. a., term. a.

Hélène Gauthier, *secrétaire* **

Ilda Moreyra Basso, trad. a.

Pascal Roberge, urb., *administrateur nommé*

Comité des terminologues agréés

Manon Pageau, term. a., *responsable*

Comité des interprètes agréés

Silvia Di Virgilio-Giroux, trad. a., int. a., *responsable*

Linda Ballantyne, int. a.

Sabine Davies, trad. a., int. a.

John Duff, trad. a., int. a.

Hélène Gauthier **

Pierre Lacoste, int. a.

Andrei Pavlov, trad. a., int. a.

Silvia Yañez, trad. a., int. a.

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.

Chantal Boucher, trad. a.

Anastasia Bourlakova, trad. a.

Louise Brooks, trad. a.

Jean-Charles Daoust, trad. a.

John Duff, trad. a., int. a.

Jean-Paul Fontaine, trad. a.

Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a.

Allan Parvu, trad. a.

Mentors

Lucie Babin, trad. a.

Natalie Bellefeuille, trad. a.

Mérodie Benoit-Lamarre, trad. a.

Denise Bérubé, trad. a.

Louise Brunette, trad. a., term. a.

Monique Carmel, trad. a.

Carlos del Burgo, trad. a., term. a.

Anne-Marie De Vos, trad. a.

Yvon Dugal, trad. a.

Marcel Gagnon, trad. a.

Grant Hamilton, trad. a.

Katherine Hastings, trad. a.

Anouk Jaccarini, trad. a.

Caroline Joly, trad. a.

Gao Fang Lao, trad. a.

Muguette Lavergne, trad. a.

Martine Le Borgne, trad. a.

Stéphanie Leclerc, trad. a.

Dominique Paré, trad. a.

Michel Parent, trad. a.

Edlyne Pierre-Louis, trad. a.

Éric Poirier, trad. a.

Chantal Quintric Léveillé, trad. a.

Suzanne Rothe, trad. a.

Telesforo Tajuelo, trad. a.

Mimi Hoi Yen Tsang, trad. a.

Isabelle Veilleux, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

29 L'OTTIAQ, c'est aussi... (suite)

Secteur Communications

Comité de la valorisation et des communications

Sofia Bulota, *responsable* **
François Abraham, trad. a.
Dominique Bohbot, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard **
Manon Laganière, trad. a.
Lucie Leblanc, trad. a.
Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.

Comité de recrutement

Caroline A. Morrissette, trad. a., *responsable*
Sofia Bulota **
Shirley Fortier, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard **
Manon Pageau, term. a.
Sébastien St-François, trad. a.

Comité de rédaction de *Circuit*

Philippe Caignon, trad. a., term. a., *responsable*
Sofia Bulota **
Betty Cohen, trad. a.,
Pierre Cloutier, trad. a.
Stéphan Gervais, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard **
Danielle Jazzar, trad. a.
Gloria Kearns *
Manon Laganière, trad. a.
Solange Lapierre *
Barbara McClintock, trad. a.
Éric Poirier, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
Isabelle Veilleux, trad. a.

Comité des prix

Audrey Senay, trad. a., *responsable*
François Chartrand, trad. a.
Johanne Chevalier, trad. a.
Marie-Carole Daigle, trad. a.
Marco Iantosca, trad. a.
Éric Léonard, trad. a.
Pauline Prince, term. a.

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.

Comité du programme du congrès

Sébastien St-François, trad. a., *responsable*
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.
Sofia Bulota **
Sonia Corbeil, étudiante inscrite
Richard Després, trad. a.
Meaghan Girard, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard **
Marielle Hébert, term. a., trad. a.
Barbara McClintock, trad. a.
Hélène Michon, term. a.
Edlyne Pierre-Louis, trad. a.
Elaine Potvin, trad. a.
Suzanne Rothe, trad. a.
Sylvie Vandaele, trad. a., term. a.
Alicia Vicio Ramirez, étudiante inscrite

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers

Nathalie Cartier, trad. a., term. a., *présidente*
Ghislaine Daoust, trad. a.
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Garrett Montgomery, trad. a., *secrétaire et trésorier*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a., *vice-présidente*

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

29 L'OTTIAQ, c'est aussi... (fin)

Ambassadeurs

Johanne Boucher, trad. a. **

Christiane Dussault, trad. a.

Hélène Gauthier **

Katia Luca, trad. a.

Élisabeth Rochette, trad. a.

Sébastien St-François, trad. a.

Elena Striganova, trad. a.

Roger Tardif, trad. a.

Véronique Théron, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Langagiers et technologies : UNE ALLIANCE DE FORCES

Congrès
annuel
et journée
de formation
continue

Vendredi 20 et samedi 21 novembre 2015

Palais des congrès de Montréal
201, avenue Viger Ouest, Montréal

Inscrivez-vous en ligne
au www.ottiaq.org

Commanditaire
principal

TERMINOTIX



@OTTIAQ



OTTIAQ



Congrès de l'OTTIAQ